L'[illegible] Québec et sa [illegible]

Proposition d'un cadre gouvernemental d'intervention

Québec

84- 3492 /

L'État du Québec et sa Capitale

Document de réflexion

Québec

L'État du Québec et sa Capitale

Proposition d'un cadre gouvernemental d'intervention

Document de réflexion déposé par le Comité ministériel du Sommet économique de la grande région de la capitale à la conférence sur l'économie de la grande région de la capitale tenue à Québec les 27, 28, 29 septembre 1983.

Publication réalisée
à la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Préparé sous la responsabilité
du Secrétariat à l'aménagement
et à la décentralisation en collaboration
avec l'Office de planification et
de développement du Québec
et le Ministère des Affaires municipales

Dépôt légal — 3e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-10406-4

© Gouvernement du Québec, 1983

AVANT-PROPOS

Le Sommet économique de la grande région de la capitale a conduit le Gouvernement, dans le cadre des travaux du Comité ministériel du Sommet, à réfléchir sur la relation particulière qu'il entretient avec sa capitale.

Un sommet économique régional, c'est d'abord un lieu de concertation, c'est-à-dire un temps privilégié pendant lequel les différents partenaires s'entendent sur des projets concrets à réaliser. La valeur d'un sommet se juge à cette efficacité pratique.

Cette dynamique première peut donner lieu à des démarches de réflexion fort utiles si elles favorisent la prise de décisions. Dans la région de Québec, un sommet économique était impensable sans que le Gouvernement ne soit interpellé sur le rapport particulier qu'il entretient avec sa capitale. Cette question n'est pas la seule posée par le Sommet et, surtout, la réponse qui est ici proposée ne couvre pas tous les enjeux du Sommet, ni l'ensemble des projets gouvernementaux dans la région administrative de Québec.

Il s'agit d'un document de réflexion et la circonstance qui lui donne naissance influence son contenu. Dans ses relations passées avec la capitale, le Gouvernement a consulté des experts, aménagé la Colline parlementaire, informé les élus municipaux de ses intentions, etc. Aujourd'hui, la préoccupation exprimée dans le présent document couvre la région métropolitaine de Québec ; elle lie aménagement et développement ; elle est présentée dans le cadre du Sommet économique de la grande région de la capitale ; elle débouche sur des propositions pouvant aboutir à des actions concertées avec les différents partenaires.

En juin dernier, je rendais public un document de consultation intitulé Le Choix des régions. En plus des affinités de contenu qu'on relèvera entre les deux documents, on se rendra compte qu'en acceptant de participer à la réflexion sur le devenir de la région de la capitale, le Gouvernement exprime sa volonté de s'associer à la recherche de solutions aux problèmes des milieux régionaux.

François Gendron
Ministre délégué à l'Aménagement
et au Développement régional
Président du Comité ministériel du sommet
économique de la grande région de la capitale.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
INTRODUCTION		1
	Le cadre géographique	1
	Pourquoi un cadre gouvernemental d'intervention pour la région de la capitale?	2
PREMIÈRE PARTIE	**VALORISER LES GRANDES FONCTIONS DE LA CAPITALE**	9
1.1	**Le lieu d'identification politique et culturel des Québécoises et des Québécois**	13
1.1.1	La ville historique	13
1.1.2	La capitale politique	13
1.1.3	Le lieu privilégié de la francophonie en Amérique	15
1.1.4	Orientations	16
1.2	**Un centre politique et administratif majeur**	18
1.2.1	L'impact de l'industrie gouvernementale	18
1.2.2	Le Gouvernement comme contribuable	20
1.2.3	Les effets de la conjoncture économique et budgétaire	20
1.2.4	Orientations	21
1.3	**Un centre d'activités économiques diversifiées**	23
1.3.1	Une tradition de production et d'échanges	24
1.3.2	Une complémentarité entre la région de la capitale et les autres composantes régionales	28
1.3.3	Orientations	28

Page

DEUXIÈME PARTIE CONCOURIR À LA MISE EN VALEUR DE LA RÉGION DE LA CAPITALE 31

2.1 Accompagner le développement économique de la région de la capitale 35

2.1.1 Des potentiels et des atouts 35

2.1.2 Orientations et propositions d'actions 38

2.2 Mettre en valeur le potentiel touristique 42

2.2.1 Des atouts touristiques insuffisamment exploités 42

2.2.2 Orientations et propositions d'action 43

2.3 Favoriser le développement culturel 47

2.3.1 Une richesse patrimoniale et culturelle 47

2.3.2 Orientations et propositions d'action 48

2.4 Consolider le tissu urbain et revitaliser les centres-villes 52

2.4.1 L'étalement urbain et ses effets 52

2.4.2 Orientations et propositions d'action 54

2.5 Mettre en valeur les lieux symboliques de la région de la capitale 58

2.5.1 La Colline parlementaire 59

2.5.2 Le Vieux-Québec 61

2.5.3 Orientations et propositions d'action 62

2.6 Améliorer la qualité de vie 64

2.6.1 Espaces verts et équipements de loisir 65

2.6.2 Environnement et nuisances 67

2.6.3 Orientations et propositions d'action 70

Page

TROISIÈME PARTIE PROMOUVOIR UN NOUVEAU CADRE DE CONCERTATION 75

3.1 Les expériences de statut particulier pour les capitales hors du Québec 77

3.1.1 À l'étranger 79

3.1.2 Au Canada 80

3.1.3 Commentaires 81

3.2 Les tentatives d'institutionnalisation du statut de capitale dans l'agglomération de Québec 82

3.2.1 Les expériences 82

3.2.2 Bilan et problématique actuelle 87

3.3 Orientations 89

CONCLUSION GÉNÉRALE 91

Annexe 93

INTRODUCTION

Le Sommet économique de la grande région de la capitale et la préparation des schémas d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec et des municipalités régionales de comté (MRC) limitrophes ont engagé une réflexion des élus et des agents socio-économiques sur le développement et l'aménagement de la région.

Tout naturellement, le Gouvernement participe à cette réflexion afin de définir pour ses interventions un cadre de cohérence adapté, compte tenu de son rôle dans la capitale et des spécificités de la situation de celle-ci. Le Comité ministériel du sommet économique de la grande région de la capitale[1] s'est penché sur cette question. Il a dressé le bilan des évolutions constatées dans le développement et l'aménagement de la région de la capitale. À la lumière de ces éléments et des actions menées dans le passé pour promouvoir des mécanismes de concertation avec les instances municipales et les autres partenaires du milieu, il a tenté de définir les conditions d'une nouvelle solidarité pour préparer l'avenir.

Le cadre géographique

Territorialement, la capitale n'est pas facile à délimiter. On ne peut la restreindre au noyau symbolique de la Colline parlementaire. Au delà de ce site, se trouve la ville de Québec avec ses 166 500 habitants, puis la Communauté urbaine de Québec avec ses 455 300 habitants, regroupant 13 municipalités. Au delà encore, s'étend l'agglomération ou la région métropolitaine de recensement de Québec avec 40 municipalités et

---

1. Le Comité ministériel se compose de la ministre déléguée à la Condition féminine et des ministres des Affaires culturelles, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des Communications, des Finances (président du Comité ministériel permanent du développement économique), de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, ainsi que du président du caucus des députés ministériels de la région de Québec. Il est présidé par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional.

576 000 habitants de part et d'autre du fleuve (voir tableaux I et II en annexe).

Aucun de ces découpages ne rend parfaitement compte du territoire de la capitale. La réflexion qui suit sur la définition d'un cadre gouvernemental d'intervention dans la région de la capitale a conduit à retenir le territoire comprenant la ville et la Communauté urbaine de Québec et les municipalités régionales de comté de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière, soit environ 549 400 habitants sur 1206 km^2 (voir tableau I en annexe).

Pourquoi un cadre gouvernemental d'intervention pour la région de la capitale?

Trois grandes raisons au moins militent en faveur d'une telle approche. Québec est le siège du Gouvernement, ce qui implique pour ce dernier certaines responsabilités à l'égard du territoire qu'il occupe. Les travaux préparatoires au Sommet ont montré qu'il existe une attente des principaux acteurs de la région concernée vis-à-vis de ce partenaire particulier. Enfin, il importe aujourd'hui plus que jamais de préparer les voies de l'avenir et, pour la région de la capitale, cela ne peut se faire sans éclairage gouvernemental.

La notion de siège du Gouvernement imprime à l'agglomération qui en bénéficie un statut et un prestige particuliers.

L'agglomération qui accueille le siège du Gouvernement se trouve d'emblée placée à un niveau supérieur dans la hiérarchie urbaine, car le rôle de capitale ajoute des fonctions spécifiques aux fonctions urbaines traditionnelles. Celles-ci peuvent varier d'un pays à l'autre, mais leur étendue est fonction de l'organisation du pouvoir étatique dans le pays, selon qu'il s'agit d'un État centralisé ou d'États fédérés. Il peut y avoir une plus ou moins grande concentration de ces fonctions dans la capitale selon la tradition politique du pays et les tendances centralisatrices ou décentralisatrices de l'État. L'ancienneté de l'établissement du siège du

Gouvernement dans une ville vient encore renforcer l'empreinte liée à cette situation.

Quoi qu'il en soit, le rôle même de la capitale par rapport à l'ensemble des citoyens et par rapport au reste du monde et la présence gouvernementale rendent inéluctable une intervention particulière de l'État dans les affaires de l'agglomération en cause. Il s'agit là d'une constante de l'histoire urbaine que l'on retrouve aussi bien dans les villes antiques que dans l'évolution des capitales modernes. Ce phénomène découle de l'image symbolique que représente la capitale. Son choix, son embellissement, son abandon même sont liés à des considérations de prestige, à des changements dans l'organisation étatique ou l'occupation du territoire, ou bien encore à la volonté de forger les éléments d'une identification nationale.

Si elle n'est pas nécessairement la plus grande agglomération du pays, la capitale, du fait même des décisions qui s'y préparent et de l'éventail des activités qui s'y déroulent, notamment dans le secteur tertiaire, exerce une attraction indéniable à tous les niveaux de la vie du pays.

Souvent cette situation particulière de la capitale se manifeste par une organisation juridique spécifique. Il peut s'agir soit d'un régime municipal dérogatoire par rapport aux autres municipalités, mettant la capitale sous le contrôle direct de l'État (ce fut longtemps le cas de Paris), soit de l'existence d'un district fédéral (Washington, Brasilia), soit de l'existence d'une structure administrative et financière particulière pour aménager la capitale (Ottawa-Hull, Victoria), soit d'une association de représentants de l'État dans des commissions ou des organismes sectoriels.

En tout état de cause, la fonction gouvernementale marque par ses effets directs ou indirects l'aménagement même du tissu urbain de la capitale, qui peut même avoir été organisé, dans certains cas, en fonction des édifices publics.

L'agglomération de Québec et plus particulièrement sa ville-centre n'échappe pas à cette situation, tout en gardant des caractéristiques

particulières. Capitale d'un État fédéré, elle connaît les mêmes limitations que celui-ci, notamment quant aux fonctions internationales, mais capitale chargée d'histoire, elle exprime dans ses murs, son ambiance et l'image qu'elle projette d'elle-même la permanence de sa fonction. La Colline parlementaire et la concentration des édifices publics manifestent la présence visible du Gouvernement. Elle n'est pas doté d'un régime juridique spécifique, mais son passé récent n'est pas exempt de tentatives en ce sens. Sur ce point, les intérêts et les opinions à concilier sont quelque peu contradictoires, mais les aspirations et les recherches sont loin d'être complètement épuisées. La présence gouvernementale se manifeste enfin de manière moins visible, mais peut-être encore plus forte, par le poids qu'elle représente sur l'emploi et l'économie de la région de la capitale.

Traditionnellement et du fait du poids de la fonction gouvernementale, **le milieu québécois considère que le Gouvernement a une responsabilité particulière dans l'aménagement et le développement de la région de la capitale.**

La préparation du Sommet a de nouveau mis en lumière cette attente. Les motivations en sont diverses et n'ont pas nécessairement les mêmes fondements. On trouve le réflexe traditionnel d'une agglomération pour laquelle la fonction administrative a de tout temps été présente. Il y a le poids de l'appareil gouvernemental dans l'économie de la capitale et sa marque dans le paysage urbain. On sent aujourd'hui une crainte diffuse et accentuée par les effets de la crise économique d'entendre le gouvernement parler de décentraliser certains de ses pouvoirs, de réaménager son implantation sur le territoire par une politique de déconcentration, ou bien encore de gérer ses effectifs et le parc d'édifices publics qu'il utilise en fonction des ressources disponibles après une période d'expansion marquée. Même fondés sur des considérations subjectives ou des craintes, ces sentiments n'en sont pas moins présents dans les préoccupations de plusieurs partenaires du milieu et ils s'expriment souvent à travers les médias.

À ce reproche d'abandon, il faudrait ajouter à l'opposé celui du handicap que représenterait la présence gouvernementale. Soit qu'il s'agisse d'une réaction psychologique : le sentiment que les autres centres urbains, et notamment la métropole montréalaise, sont toujours mieux traités. Soit qu'il s'agisse du coût de la présence gouvernementale pour les finances municipales (infrastructures nécessaires, image de marque à maintenir, accueil, qualité de la vie et espaces verts, patrimoine et activités culturelles, protection publique, etc.), alors que l'absence d'un régime juridique spécifique et surtout de dispositions particulières dans la fiscalité municipale n'introduit aucune compensation ou aucune péréquation au profit de la capitale et que la rentabilité de la présence gouvernementale en termes fiscaux serait pénalisante. Soit qu'il s'agisse d'une emprise foncière des gouvernements fédéral et québécois jugée excessive, car elle restreindrait les pouvoirs d'aménagement des municipalités concernées sur leur territoire. Soit qu'il s'agisse enfin d'un handicap pour les entreprises : écrémage du marché de l'emploi, conditions de travail dissuasives, image de marque administrative, crainte de contraintes de localisation plus grandes, etc.

Il faut ajouter à tout cela les rivalités et les comparaisons qui ne manquent pas de naître entre villes. On évoquera tour à tour la Commission de la capitale nationale (CCN) mise sur pied par le Gouvernement fédéral et la Commission de la capitale provinciale de Victoria, l'option préférable d'aménagement de la métropole montréalaise, le poids économique de Toronto ou les programmes de rénovation urbaine de Boston et de Philadelphie.

Ainsi la demande d'un cadre de référence pour les interventions gouvernementales dans l'aménagement et le développement de la capitale se fonde sur des considérations dynamiques ou défensives selon les intervenants. Sans entrer dans les détails, les modalités suggérées dans l'intervention gouvernementale reflètent la même diversité et les mêmes contradictions.

Au delà des attentes présentes des agents socio-économiques, **c'est aussi le futur qui interpelle le Gouvernement.** L'avenir de la région de la capitale à l'horizon du vingt et unième siècle se prépare aujourd'hui. À court terme, l'accentuation de la crise économique, sa stabilisation ou la reprise ne peuvent manquer d'influer sur les comportements publics, ne serait-ce que par leurs incidences fiscales. Par voie de conséquence, les préoccupations du Gouvernement, la manière dont il concevra son intervention sur l'ensemble du territoire et dans la région de la capitale, les orientations et les priorités qu'il se fixera de même que les programmes qui en découleront rejailliront sur le développement de la région de la capitale.

Le tournant de la microélectronique, et surtout son application aux activités tertiaires, amorce une profonde évolution dans les villes où se concentrent de telles activités, et il fait naître entre les métropoles une vive concurrence pour attirer les activités liées à ce nouveau secteur. C'est aujourd'hui que se font les choix fondamentaux en la matière ; le temps est donc propice à la préparation des avenues du futur.

De même c'est aujourd'hui que, à travers l'élaboration et l'adoption prochaine des schémas d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec et des municipalités régionales de comté de la Rive-Sud, s'engage une nouvelle phase de l'aménagement de la région de la capitale dont l'impact se fera sentir au cours de la décennie qui vient. Le Gouvernement ne peut l'ignorer et veillera à insérer ses interventions dans le cadre d'aménagement ainsi défini.

Tout comme le Gouvernement a des attentes dans le développement des régions, il se sent impliqué dans le développement de celle où il a son siège. Un tel développement passe avant tout par les initiatives et les solidarités issues du milieu. Le Gouvernement n'entend pas s'y substituer ; il lui appartient simplement d'en favoriser l'expression.

Une exigence de démocratie milite par ailleurs en faveur de la définition d'un cadre gouvernemental d'intervention pour la région de la

capitale. L'ensemble des citoyens du Québec, et pas seulement les résidents de cette région, doivent être informés et pouvoir juger des grandes orientations et des priorités que le Gouvernement du Québec se donne pour l'aménagement et le développement de leur capitale.

Tel est l'ensemble des éléments qui justifie que le Gouvernement définisse son attitude à l'égard de la région de la capitale, avec laquelle il entretient des relations qui sont, par nature, spécifiques. Ce faisant, il ne saurait toutefois être question pour lui de devenir une sorte de gouvernement de la capitale, car au delà des responsabilités qu'il se reconnaît à son égard, il demeure avant tout le gouvernement du pays tout entier. Il doit veiller à assurer un juste équilibre dans le développement de chacune des régions par l'universalité des programmes qu'il met en oeuvre. Il doit veiller à offrir à chaque citoyen un niveau équivalent de services dans des conditions de proximité et d'accessibilité suffisantes et, pour ce faire, adapter en permanence son implantation territoriale en fonction des besoins. Il doit enfin tenir compte de l'aspiration des citoyens à maîtriser toujours mieux les décisions les concernant et donc à souhaiter un meilleur équilibre dans la répartition des pouvoirs entre les différents paliers de gouvernement.

En tenant compte de ces considérations fondamentales, les composantes du cadre d'intervention du Gouvernement dans la région de la capitale s'inscrivent autour de trois grands axes essentiels :

- premièrement, valoriser les grandes fonctions de la capitale ;

- deuxièmement, concourir, dans les domaines de sa compétence et en concertation avec le milieu, à la mise en valeur de la région de la capitale ;

- troisièmement, définir un cadre de concertation adapté à la spécificité de l'agglomération de Québec et de ses intervenants.

PREMIÈRE PARTIE

VALORISER LES GRANDES FONCTIONS DE LA CAPITALE

Les grandes fonctions de la capitale sont de trois ordres :

- le lieu d'identification politique et culturel des Québécoises et des Québécois qui tire ce caractère d'une triple source : l'histoire, la vie politique et la langue ;

- le siège politique de l'État que marquent la présence du Parlement, le centre administratif du Gouvernement, le lieu de localisation des instances judiciaires supérieures ;

- un centre d'activités économiques diversifiées.

1.1 LE LIEU D'IDENTIFICATION POLITIQUE ET CULTUREL DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS

Pour le Canada tout entier et pour le Québec, l'agglomération de Québec joue un rôle historique et symbolique particulier. Elle représente aux yeux des Québécoises et des Québécois, comme aux yeux des résidents des autres provinces et des étrangers, un triple symbole : une des plus anciennes villes d'Amérique du Nord ; la capitale du Québec ; le berceau et un foyer actif de la francophonie dans le Nouveau-Monde.

1.1.1 La ville historique

Depuis sa fondation par Samuel de Champlain en 1608, son histoire se confond avec celle du Canada. Sur un site admirablement choisi, elle est la seule ville fortifiée d'Amérique du Nord. Elle fut aussi le siège du premier évêché et du premier Parlement du Canada. C'est à partir de Québec que se constituera peu à peu le bassin de peuplement actuel le long du Saint-Laurent. C'est sa conquête après une longue résistance qui a marqué le changement de souveraineté pour la Nouvelle-France tout entière.

Cette histoire, Québec l'a inscrite dans ses édifices, ses places, ses rues et ses parcs, ses traditions, son atmosphère. Au delà du symbole d'enracinement qu'elle représente pour les Québécoises et les Québécois, elle demeure pour nombre de Nord-Américains " la vieille capitale ", avec ce que cela comporte d'attachement et d'attirance. Elle a su garder dans son architecture d'origine une tradition européenne qui lui confère un cachet unique sur ce continent.

À cet aspect historique se rattache son rayonnement religieux. Point n'est besoin de souligner l'importance de cette composante dans l'établissement de la Nouvelle-France, dans la constitution de la conscience canadienne, et dans l'histoire du Québec, l'évolution de ses moeurs, de ses traditions, de sa mentalité. Il suffit de dénombrer les

églises et de prêter attention à la toponymie des rues de la capitale. Elle est le siège de nombreuses communautés religieuses. Elle est en outre, avec Sainte-Anne-de-Beaupré, un lieu actif de pèlerinage et, par ses communautés tournées vers l'étranger, un centre d'influence lointaine.

1.1.2 La capitale politique

Dès l'origine, Québec est la capitale de la Nouvelle-France, et abrite le gouverneur et l'intendant désignés par le Roi ; elle le restera après la conquête. Lors de l'union des deux Canadas en 1841, elle partage son statut avec Montréal, Kingston et Toronto, puisqu'elle est un des sièges alternatifs où le Parlement doit tour à tour être convoqué. L'ancienne prééminence demeure toutefois puisque le Gouverneur général conserve sa résidence permanente à Québec. Ce n'est qu'en 1867, avec l'institution de la Confédération par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la désignation d'Ottawa comme capitale, que Québec perd son rôle de capitale du Canada. Elle ne perd pas pour autant son rôle politique, puisqu'elle devient la capitale du Québec.

Cette longue tradition a modelé Québec ; sa Haute-Ville regroupe les édifices politiques, administratifs, religieux, d'enseignement et de prestige et sa Basse-Ville est vouée au commerce, à l'industrie et aux activités portuaires.

Cette tradition historique et politique, de même que l'organisation urbaine et le prestige qui en ont découlé, donnent à l'agglomération une fonction symbolique indiscutée.

Elle est le lieu par excellence d'identification du Gouvernement du Québec, dont la Colline parlementaire constitue le symbole. Sur ce plan, sa représentativité est parfaitement perçue, tant par les Québécois que par les étrangers. Par ailleurs, sa fonction politique interne s'accompagne d'une présence étrangère officielle à travers une dizaine de consulats. Facilement accessible à l'ensemble des citoyens en raison de sa

localisation géographique qui la situe quasiment au centre de la zone de peuplement que constitue le Saint-Laurent et du fait d'un réseau d'infrastructures de transport suffisamment développé, l'agglomération de Québec répond parfaitement sur ce plan aussi à l'image que l'on se fait d'une capitale.

1.1.3 Le lieu privilégié de la francophonie en Amérique

L'histoire du peuplement canadien a légué à l'agglomération de Québec une caractéristique qui la rend unique dans toute l'Amérique du Nord : elle est le foyer de la culture française sur ce continent. Située au coeur du peuplement francophone, elle a de tout temps favorisé, à travers ses institutions culturelles la diffusion de sa culture. Sur ce plan le rayonnement de l'Université Laval doit être souligné. Cette situation particulière, qui se manifeste notamment à l'occasion d'événements culturels ou du Festival d'été auquel participent toujours des groupes de pays francophones et auquel l'Agence de coopération culturelle et technique donne son appui, n'a cependant pas suscité jusqu'ici l'implantation dans l'agglomération d'organismes spécifiques, à l'exception du Secrétariat permanent des peuples francophones. Par contre, cette situation constitue un incomparable attrait touristique sur l'ensemble du continent.

Ainsi la tradition historique, culturelle et politique de l'agglomération québécoise, de même que sa fonction maritime et portuaire lui ont donné une habitude d'ouverture et d'accueil qui continue de se manifester aujourd'hui, tant par son attrait touristique que par les manifestations telles la Super Franco-Fête de 1974, le Festival d'été et le Carnaval d'hiver, ainsi que des colloques, séminaires et expositions. Il y a là un atout exceptionnel qu'il importe de préserver et de valoriser.

1.1.4 Orientations

Sur ce thème de la fonction symbolique de la région de la capitale, agglomération de prestige et ouverte, le Gouvernement entend privilégier dans ses interventions deux orientations générales :

Affirmer la vocation nationale de la région de la capitale par le développement d'institutions et d'activités à caractère national ;

Tirer le meilleur parti possible du rôle historique et sympolique de la région de la capitale.

Affirmer la vocation nationale de la région de la capitale par le développement d'institutions et d'activités à caractère national.

Une capitale doit être dotée d'institutions véritablement nationales, comme c'est le cas présentement en éducation (Université Laval) et en recherche (CHUL, CRIQ), et développer des activités du même type.

Le Gouvernement entend poursuivre résolument dans cette voie, en privilégiant certains projets ou événements significatifs. Il faut mentionner notamment la construction du nouveau musée de Québec, selon des objectifs et un mode d'organisation qui en feront un musée capable de s'inscrire dans le circuit des grands musées, l'agrandissement du Musée de Québec par l'utilisation de la vieille prison des Plaines d'Abraham, et l'encouragement au développement de grandes manifestations culturelles comme le Festival d'été. Il y a en effet place dans la région de la capitale pour le développement d'autres manifestations de ce type ; les initiatives en ce domaine doivent surgir du milieu, mais le Gouvernement est prêt à s'y associer.

Tirer le meilleur parti possible du rôle historique et symbolique de la région de la capitale.

La région de la capitale est le lieu d'identification historique et politique des Québécoises et des Québécois dont le patrimoine bâti et l'Assemblée nationale sont le symbole. Il importe de souligner cette dimension en mettant en valeur ce patrimoine et en préservant l'image que représente la Colline parlementaire.

Cela suppose :

. La poursuite de l'effort entrepris pour la mise en valeur du Vieux-Québec, en l'inscrivant dans le cadre plus général de la politique des centres-villes en cours de définition. À ce titre, le Vieux-Québec, le Vieux-Lévis et les autres centres-villes de l'agglomération se verront accorder une priorité pour la mise en oeuvre de cette politique.

. Prenant appui sur ce qui a déjà été fait pour revitaliser la fonction historique et architecturale de Québec, le développement d'un véritable " réseau " historique formé des lieux historiques, des musées, des institutions scolaires, etc. Ce réseau devrait modeler graduellement la vie touristique (visites guidées et commentées, publicité, etc.). Dans ce cadre, il importe de revitaliser les lieux historiques de première importance et de leur donner une forme d'animation qui en fasse des pôles d'attraction retenant les touristes et alimentant également les écoles. Le premier de ces sites pourrait être l'Habitation de Champlain à la Place Royale, qui mérite un traitement historique exhaustif qu'il est maintenant possible de lui donner en s'appuyant sur les résultats de recherche disponibles.

. La poursuite des travaux de restauration et d'embellissement de la Colline parlementaire.

1.2 UN CENTRE POLITIQUE ET ADMINISTRATIF MAJEUR

Ce qui caractérise une capitale, surtout si elle n'est pas la métropole du pays, c'est sa fonction administrative et politique aux niveaux les plus élevés. Le tissu urbain porte la marque de cette présence. Le Gouvernement emploie du personnel qui génère en retour une activité économique. Il utilise pour son fonctionnement des bâtiments, du matériel, des infratructures et des services. Cette activité influe sur le développement économique de la région de la capitale et les municipalités qui sont responsables de l'aménagement de leur territoire doivent prendre en compte dans leurs projets cette activité, ses besoins et les contraintes ou atouts qu'elle implique.

Principal centre d'emplois gouvernementaux du Québec, l'agglomération de Québec est corrélativement le plus important centre de production de biens et de services liés à cette industrie gouvernementale. Cette influence rend les partenaires de l'État dans la région sensibles à toute évolution des orientations du Gouvernement en matière de gestion de ses effectifs et de leur répartition sur le territoire.

1.2.1 L'impact de l'industrie gouvernementale

La présence gouvernementale au sens large, incluant les effectifs réguliers des ministères et organismes du Gouvernement du Québec et les fonctionnaires fédéraux, forces armées comprises, regroupe pour la région administrative de Québec 47 808 employés, soit 11,4 % du bassin d'emplois, dont 45 384 pour la région métropolitaine, soit 20,8 % du bassin d'emplois.

Si l'on compare ces emplois à d'autres secteurs d'activités, on obtient les résultats suivants pour la région administrative : industrie manufacturière (50 900/12,1 %), agro-alimentaire (11 800/2,8 %), secteur financier (16 550/3,9 %), construction (16 333/3,9 %). Ainsi l'activité gouvernementale apparaît comme le premier secteur d'activités par rapport à chacun des autres pris individuellement, mais son poids global demeure

relativement modeste, puisqu'il n'atteint même pas le quart des emplois totaux de la zone métropolitaine, et qu'il représente à peine 11,4 % pour la région administrative.

En termes financiers, les emplois recensés ont généré en 1980-1981 une masse salariale de 950 millons de dollars pour la région métropolitaine et 999 millions dollars pour la région administrative dont bénéficie largement par contrecoup l'économie locale, notamment au plan des biens de consommation et de services.

Une étude de l'INRS-urbanisation, menée en janvier 1983, permet de se faire une idée de l'impact de l'industrie gouvernementale au titre de l'achat de biens et de services soit sous forme d'investissements nouveaux de biens meubles et d'immeubles, soit sous forme d'achat de biens et de services de fonctionnement et d'entretien. Pour les années 1980-1981, on arrive ainsi aux résultats suivants : 183 millions de dollars pour la formation brute de capital[1] et 485 millions de dollars de dépenses de fonctionnement[2]. Traduits en termes d'emplois, ces flux financiers représentent une création d'emplois indirects estimés à 10 174, dont 36 % pour le Gouvernement fédéral et 64 % pour le Gouvernement du Québec.

Pour avoir un tableau complet de l'impact de la présence gouvernementale sur les autres secteurs d'activités, il convient de tenir compte de la masse salariale versée qui, en termes d'emplois induits, représente 10 256 emplois. Ainsi par rapport au bassin d'emplois de la région administrative, l'impact total de la présence gouvernementale en termes d'emplois indirects et induits représente 4,9 % des emplois totaux, et 5,6 % des emplois non gouvernementaux. C'est donc 16,3 % des emplois de la région administrative de Québec qui sont reliés à un titre ou à un autre à la présence du siège du Gouvernement dans la région, ce qui donne pour la région de la capitale un taux qui est de l'ordre de 25 %.

---

1. Gouvernement du Québec: 147 M$; Gouvernement fédéral: 36 M$.

2. Gouvernement du Québec: 287 M$; Gouvernement fédéral: 198 M$.

1.2.2 Le Gouvernement comme contribuable

En vertu de la réforme de la fiscalité municipale, le Gouvernement du Québec a augmenté ses compensations aux municipalités, en les étendant à une partie des immeubles des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales, et en modifiant par ailleurs le régime d'imposition des secteurs de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz.

L'ensemble des contributions versées aux municipalités de la région de la capitale en 1982 par le ministère des Affaires municipales s'élève à 60,5 millions de dollars, dont 58,1 millions aux municipalités de la Communauté urbaine de Québec et 2,5 millions pour l'ensemble des municipalités des MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière (voir tableaux III, IV, V en annexe).

Pour la Communauté urbaine de Québec, la plus grande part de ces compensations provient de celles qui sont versées sur les immeubles du Gouvernement, du réseau des Affaires sociales et de l'Éducation (71 %), tandis que pour les deux MRC, elle provient principalement des réseaux de télécommunication, de distribution d'électricité et des édifices du réseau des Affaires sociales et de l'Éducation (80 %).

Le Gouvernement constitue donc un contribuable important pour les municipalités de la région de la capitale. En particulier, pour l'ensemble des municipalités de la Communauté urbaine de Québec, les compensations tenant lieu de taxes représentaient la deuxième plus importante source de revenus (19,2 %) après celle de la taxe foncière générale en 1981, soit 57,5 millions de dollars.

1.2.3 Les effets de la conjoncture économique et budgétaire

Le nouvel environnement administratif issu de la conjoncture économique et budgétaire justifie-t-il les craintes exprimées par le milieu au sujet d'un désengagement de l'État?

Le pourcentage de 25 % des emplois liés à la présence gouvernementale tempère sur le plan quantitatif l'idée traditionnellement exprimée de la prépondérance de l'industrie gouvernementale dans l'activité économique de la région de la capitale et remet en cause l'image d'une agglomération administrative qui ne ferait que peu de place à l'initiative et à l'entreprise privée.

Certes la région de la capitale a su profiter de l'expansion des activités gouvernementales au cours de la décennie 1970 et a été ainsi en partie protégée des effets de la crise qui se faisaient sentir ailleurs, mais elle possède aussi un tissu industriel et commercial qui doit lui permettre de pourvoir seule à son propre développement à partir du moment où le Gouvernement est conduit à stabiliser ses effectifs et à chercher dans cette conjoncture à répondre toujours mieux aux besoins exprimés sur l'ensemble du territoire.

Cela n'est toutefois pas de nature à remettre en cause l'impact de la présence gouvernementale. Il ne faut pas oublier que plus de 51 % des fonctionnaires du Gouvernement du Québec travaillent dans la région de la capitale, ce qui la place loin devant Washington (11 %), Bruxelles (13 %), Paris (15 %), Londres (22 %), Victoria (26 %), Toronto (39 %) et Ottawa-Hull (45 %) ; seule Edmonton (53 %) la dépasse.

1.2.4 Orientations

En tant que centre politique et administratif, la région de la capitale bénéficie d'atouts certains que le Gouvernement entend promouvoir à travers les orientations générales suivantes :

Réserver à la région de la capitale les fonctions essentielles à son statut et développer son image internationale;

Faciliter l'accessibilité aux services gouvernementaux.

Réserver à la région de la capitale les fonctions essentielles à son statut et développer son image internationale.

. Le Gouvernement tient à réaffirmer qu'il ne saurait être question, dans la mise en oeuvre des politiques de décentralisation, de déconcentration et de développement régional, de priver la région de la capitale des fonctions d'administration supérieures qui, par nature, en relèvent.

Cette orientation n'est que la réaffirmation d'une constante dans l'action gouvernementale, marquée dans le passé à la fois par la réalisation successive des composantes qui ont donné à la région de la capitale un ensemble administratif gouvernemental digne de ce nom tout en l'inscrivant en continuité avec sa tradition urbaine, et par la localisation de bon nombre de sièges sociaux d'organismes, de sociétés d'État et de tribunaux administratifs.

. Le Gouvernement entend mener une action constante pour attirer dans l'agglomération de Québec des organismes ou des activités en rapport avec son statut de capitale, notamment en ce qui concerne des organisations internationales de la francophonie ou autres. À ce titre, il appuie l'organisation de festivals et de manifestations comparables, et il est prêt à s'associer à la promotion et à l'aide à des associations ou des organismes privés francophones susceptibles soit d'implanter leur siège, soit de se réunir dans la région de la capitale.

Faciliter l'accessibilité aux services gouvernementaux.

. Ces dernières années, le Gouvernement a fait des efforts en vue de regrouper les différentes unités administratives d'un ministère dans un même édifice. En plus de faciliter les communications entre les différentes unités, l'objectif était de faciliter l'accès des citoyens aux services d'un ministère. C'est dans cet esprit que les services des ministères de la Justice, des Affaires culturelles et des Affaires municipales ont été regroupés. Le Gouvernement entend poursuivre cet effort.

. De plus, afin de faciliter pour les citoyens l'accès aux services publics, un programme spécifique est présentement en marche, impliquant le ministère des Communications en liaison avec le Secrétariat responsable des relations avec les citoyens. Ce programme qui vise à améliorer l'accès aux services gouvernementaux comporte trois volets : la signalisation, l'accueil dans les bâtiments publics et un regroupement des fonctions d'accueil et d'information. Il sera accompagné d'un accueil spécifique sur la Colline parlementaire en liaison avec le projet de centre national d'accueil et d'information touristique mentionné plus loin.

1.3 UN CENTRE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DIVERSIFIÉES

Le rôle économique joué par les capitales varie considérablement d'une province et d'un pays à l'autre, et ce type d'agglomération ne présente pas de modèle très net à cet égard. Ainsi, il existe des capitales sans assise économique propre ; d'autres, à l'opposé, sont doublées d'une supermétropole économique ; entre ces deux extrêmes, une gamme étendue de possibilités se présente.

Il existe cependant un modèle qui est contraire à l'évolution de l'agglomération de Québec et que les partenaires socio-économiques s'accordent à refuser : celui de la capitale-jardin administratif, qui confine son rôle à une fonction gouvernementale, telle Victoria ou Brasilia. L'agglomération de Québec a exercé, tout au long de son histoire, une variété étendue d'activités industrielles, commerciales, culturelles qui ont toujours un poids déterminant dans sa structure économique et sa fonction de capitale n'a donc aucun caractère d'exclusivité. Il ne saurait être question d'opter pour un modèle qui impliquerait la mise en veilleuse des atouts économiques majeurs qui lui sont propres.

À l'opposé, il existe un modèle impossible qui voudrait faire de l'agglomération québécoise l'égale des grandes métropoles économiques. On peut, en effet, être porté à dresser le bilan de l'économie de la région

de la capitale en la situant dans la compétition suggérée par les succès économiques de Montréal et Toronto, et par leur poïds dans l'économie du Québec ou du Canada. Il s'agit là d'un choix qui ne se pose pas par rapport à ces agglomérations de plus de trois millions d'habitants qui sont, en fait, des pôles économiques importants à l'échelle continentale et mondiale. On peut viser par contre une complémentarité avec elles, particulièrement avec Montréal, et une inscription dans leurs effets d'entraînement.

À l'échelle nord-américaine, Québec est une agglomération de taille moyenne. Elle a une longue tradition industrielle et commerciale, et son économie a su profiter des retombées sur l'emploi, les services et les infrastructures, de son statut de capitale. C'est donc une voie spécifique que la région de la capitale doit dégager pour son développement économique. Une telle voie peut s'appuyer sur des assises solides de l'économie locale, sur la position stratégique de l'agglomération au centre du bassin du Saint-Laurent et sur l'atout évident que lui confère sa fonction administrative. Mais son développement doit d'abord venir de la dynamisation de sa propre économie par une implication accrue des différents partenaires économiques de la région.

1.3.1 Une tradition de production et d'échanges

L'économie de l'agglomération de Québec s'appuie sur des assises enracinées dans près de quatre siècles de production et d'échanges. Ainsi dès les premières décennies qui ont suivi l'implantation française dans la vallée du Saint-Laurent, les chantiers navals ont commencé à se développer, en profitant de la position charnière de Québec dans l'Atlantique-Nord et dans le réseau hydrographique de la colonie. Cette industrie a rapidement généré des activités connexes importantes comme les corderies, clouteries, ferronneries et goudronneries ; elle a supporté la production de biens de consommation tels la chaussure et la chapellerie.

Après avoir consolidé ses fonctions, malgré la prédominance conquise par Montréal vers 1860, l'agglomération de Québec est ensuite entrée de plein

pied dans le vingtième siècle. La capitale a implanté un réseau panquébécois d'usines de pâtes et papiers, s'est lancée dans le transbordement de céréales et a diversifié sa structure industrielle. La première moitié du vingtième siècle s'est caractérisée par le développement et la consolidation de la plupart de ses secteurs manufacturiers, l'ascension commerciale et celle du secteur tertiaire privé (financement, gestion, recherche) et public, sans connaître toutefois des rythmes de croissance comparables à ceux d'autres agglomérations nord-américaines.

La fonction portuaire

Ce développement économique s'est distingué par l'ouverture aux marchés extérieurs et l'activité portuaire a donc toujours été déterminante dans l'économie de la région de Québec. Au XIX^{e} siècle, les concurrents situés en amont du port de Québec lui ont ravi certains de ses avantages comparatifs, à la suite de travaux majeurs de canalisation et de dragage, et du déplacement progressif du centre de gravité économique de l'Amérique du Nord. Le développement s'est quand même fait grâce au transbordement des grains amenés par chemin de fer, à un regain du commerce atlantique favorisé par le plan Marshall dans les années cinquante, et à l'industrie du papier. Le port de Québec est le plus avancé à l'intérieur des terres du Complexe du Saint-Laurent à pouvoir recevoir des navires de plus de 100 000 tonnes. Ouvert toute l'année depuis 1958, le port a augmenté sa capacité d'entreposage, a expérimenté la conteneurisation sans pouvoir s'y maintenir et s'est introduit dans le domaine des produits pétroliers. Sa croissance est donc continue depuis longtemps, et il peut envisager l'avenir avec confiance, du fait des possibilités d'expansion offertes par la Rive-Sud et de l'évolution du trafic maritime international vers les navires de tonnage croissant.

Exportation et tourisme

Le commerce extérieur a toujours été essentiel aux principales activités économiques de la région. Cela a fortement contribué à inscrire

l'agglomération de Québec dans son arrière-pays. Le bois de sciage, le papier journal, les produits agro-alimentaires et ceux des PME innovatrices qui se développent dans les régions environnantes se retrouvent sur les marchés internationaux alors que d'autres secteurs, comme le matériel de transports, manifestent une bonne performance devant la concurrence mondiale.

L'ouverture de l'économie de la région de la capitale se traduit aussi par un secteur touristique très actif depuis longtemps. Les touristes, autant de l'extérieur du Québec que québécois, sont traditionnellement attirés par le site de l'agglomération de Québec, par la spécificité culturelle de son environnement, par ses équipements et sa tradition d'accueil qu'illustrent des restaurants réputés et une gamme complète d'hôtels. Le Vieux-Québec, avec ses centres d'intérêt historique, détient à lui seul des avantages reconnus à l'échelle mondiale et supporte bien la comparaison avec tous les noyaux urbains anciens de l'Amérique. Il s'y ajoute les centres anciens des autres municipalités et des attraits particuliers comme les chutes Montmorency et de la Chaudière ou la proximité d'installations de sports d'hiver et de parcs. Cette activité touristique compte sur une clientèle variant autour de un million et demi de visiteurs chaque année, fait vivre quelque 3 000 salariés dans l'agglomération et procure un revenu brut de 300 millions de dollars à l'économie locale. La crise du pétrole a modifé les habitudes des voyageurs, mais le milieu touristique a réagi en attirant le tourisme à forfait et les congrès.

Le secteur public

Dans les années soixante et soixante-dix, on a assisté au Québec à une croissance rapide la fonction publique et du rôle économique de l'État. Ce phénomène, lié à une nouvelle conception de l'État et de son rôle dans le développement économique et social, a été relativement concentré dans le temps et s'est traduit par la mise en place d'une véritable industrie gouvernementale dans la région de la capitale. Les emplois dans ce secteur se sont accrus d'environ 20 %, de 1968 à 1976, et ils totalisent maintenant 45 000 employés aux paliers provincial et fédéral. D'autres

secteurs de l'économie comme l'habitation, le commerce de détail et les services ont été stimulés par la masse salariale ainsi mise en circulation et, parallèlement, la très forte croissance des dépenses gouvernementales pendant ces années a favorisé des secteurs comme l'imprimerie, l'équipement de bureau et les services professionnels.

Par ailleurs, la fonction gouvernementale de Québec a fait de cette agglomération un lieu de contacts entre toutes les régions de la province, ce qui se traduit par une concentration d'activités reliées au transport, aux communications et aux services en général.

Le secteur financier

La prospérité de ces années a aussi permis de faire de la zone métropolitaine le centre de gestion d'une bonne partie de l'épargne coopérative et des assurances des francophones de la province. Il a donc circulé beaucoup d'argent à Québec dans les dernières décennies, et cela n'est pas étranger à la multiplication des édifices à bureaux, des hôtels et des centres commerciaux à laquelle on a alors assisté, de même que l'installation d'un réseau serré d'infrastructures publiques. La construction a suivi ce mouvement, et l'habitation en particulier, alors que la construction industrielle obtenait une faible part de ces travaux, à l'exception de l'implantation d'Ultramar à Saint-Romuald.

L'enracinement industriel et l'ouverture aux opportunités de la conjoncture sont donc deux traits fondamentaux de l'évolution économique de la région de la capitale. C'est en s'appuyant sur ces facteurs que durant les dernières décennies les milieux d'affaires ont pu tirer parti du développement exceptionnel animé par le secteur public. Cela a eu pour conséquence une meilleure capacité de résistance à la conjoncture que d'autres régions pendant les dernières années, et ce n'est que dans la phase aiguë de la crise, c'est-à-dire en 1981 et 1982, que la région a été entraînée dans le glissement général. Tout récemment d'ailleurs, le taux

de chômage a baissé à nouveau en dessous de celui du Québec et du Canada.

1.3.2 Une complémentarité entre la région de la capitale et les autres composantes régionales

Les assises économiques de l'agglomération de Québec devraient trouver tout naturellement leur prolongement dans les différentes composantes régionales de la grande région. Plusieurs industries de ces zones, notamment dans le domaine du bois de sciage, de l'agro-alimentaire et dans les secteurs développés récemment par les PME innovatrices, profitent de l'atout que constitue le port à la fois pour importer certaines de leurs matières premières et pour exporter leurs produits. En retour, l'agglomération bénéficie de ces courants. De même l'attrait touristique que constitue la capitale devrait servir de tremplin pour définir de nouveaux circuits valorisant les attraits touristiques des différentes composantes régionales. Enfin, l'agglomération de Québec joue le rôle de centre de services supérieurs pour ces composantes.

1.3.3 Orientations

Favoriser une plus grande implication du secteur privé dans le développement économique de la région de la capitale ;

Favoriser le développement de complémentarités entre la région de la capitale et les autres composantes de la grande région.

Favoriser une plus grande implication du secteur privé dans le développement économique de la région de la capitale.

Dans le domaine économique, l'essentiel des initiatives doit provenir de l'entreprise privée. C'est au secteur privé que doit revenir le leadership

en matière économique. Pour sa part le Gouvernement entend s'associer à ces efforts. Il existe des programmes généraux d'aide aux entreprises et, dans la région de la capitale, la Société Interport démontre l'intérêt du Gouvernement à promouvoir les atouts économiques potentiels.

Le Gouvernement est prêt à soutenir toute initiative qui viendrait du milieu, notamment pour organiser une bourse de sous-traitance du type de celle qui existe dans la région de Montréal.

Favoriser le développement de complémentarités entre la région de la capitale et les autres composantes de la grande région.

Si la région de la capitale doit trouver à même ses atouts les moyens de dynamiser son économie, elle ne pourra prendre un essor réel que si les interrelations avec l'économie des autres composantes régionales s'accroissent. La réciproque est également vraie.

Dans ce contexte, il convient que le secteur des services regroupés dans la région de la capitale apporte un appui réel aux efforts de développement de l'ensemble des composantes de la grande région. C'est le cas du secteur financier et des assurances, qui sont fort importants dans l'agglomération de la capitale et qui devraient pouvoir s'associer au développement d'activités en région. Dans le domaine de la recherche comme dans la mise en marché des produits, l'université, les centres de recherche ou les bureaux de consultants en gestion et en commercialisation regroupés dans l'agglomération devraient accroître leur contribution au développement des entreprises des zones environnantes. Des exemples similaires pourraient être donnés dans le domaine de l'exportation ou du transport.

D'autres secteurs mériteraient d'être mieux intégrés. C'est le cas des circuits touristiques de la région de la capitale avec la Beauce, Charlevoix, l'Île d'Orléans ou la Jacques-Cartier. C'est le cas également des possibilités de sous-traitance que certaines grandes entreprises pourraient avoir au profit des activités de la région de la capitale, comme de celles de la grande région.

Chose certaine, tant la région de la capitale que les autres composantes de la grande région profiteraient du renforcement de leurs liens économiques. Là encore, et même si le Gouvernement est prêt à apporter son appui, il appartient d'abord aux différents partenaires socio-économiques de la région de la capitale, comme des autres composantes de la grande région, de relever le défi et de prendre des initiatives en ce sens.

DEUXIÈME PARTIE

CONCOURIR À LA MISE EN VALEUR DE LA RÉGION DE LA CAPITALE

La mise en valeur de la région de la capitale doit se concrétiser dans les différents rôles qu'elle joue : économique, politique, culturel, touristique, etc. Cette mise en valeur doit par ailleurs procurer aux habitants de l'agglomération un environnement et un cadre de vie de qualité.

Ces deux éléments peuvent être parfois contradictoires, et l'aménagement actuel de l'agglomération de Québec témoigne d'une histoire récente où les actions n'ont pas toujours été suffisamment coordonnées, ni les options assez clairement définies. L'aspiration à une meilleure qualité de vie, la mise en valeur du patrimoine, la répartition rationnelle des services de l'administration gouvernementale, le développement culturel et la recherche d'un développement économique et touristique ont été des objectifs recherchés, mais leur cohérence n'a pas toujours pu être maintenue.

La mise en valeur de la région de la capitale est une opération de longue haleine qui implique tous les partenaires du milieu. Le Gouvernement entend toutefois y concourir en définissant, dans cette seconde partie du présent document un certain nombre d'orientations pour promouvoir une intégration de son action et de ses projets dans une mise en valeur concertée. Ce faisant, il entend clarifier son rôle dans la définition de l'avenir de la région de la capitale et mettre en oeuvre des actions susceptibles de renforcer son image.

2.1 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE

L'enjeu en matière économique pour la région de la capitale est de pourvoir à son développement en comptant sur son propre dynamisme. Elle ne manque pas d'atouts pour le faire au moment où se pose à elle le défi du virage technologique.

2.1.1 Des potentiels et des atouts

Un potentiel de développement manufacturier autonome

L'évolution constatée à partir du milieu des années soixante montre que le secteur manufacturier de la région possède une bonne capacité d'adaptation, puisqu'il a su alors saisir l'opportunité de s'équiper pour profiter des marchés ouverts par le secteur public.

Par ailleurs, l'économie de la région de la capitale possède un environnement industriel dont les avantages liés à une main-d'oeuvre formée et aux développements des services sont loin d'être négligeables. Si l'on peut déplorer que ce tissu industriel fasse une place trop grande aux secteurs du textile, du cuir et de l'habillement, ce serait une erreur que de chercher à procéder par substitution pour corriger la situation. Certains exemples étrangers ou locaux, dans la confection et l'habillement notamment, montrent d'ailleurs que ces secteurs peuvent receler d'importants créneaux de développement, à condition d'y favoriser la recherche et une créativité capable d'anticiper sur l'évolution des marchés de consommation.

Des ressources humaines non négligeables

. **À une main-d'oeuvre** bénéficiant d'une longue tradition industrielle et commerciale et d'un haut degré de compétence s'ajoute une relève assurée par une structure démographique qui maintient, dans les

prochaines années, une moyenne d'âge jeune pour la population active. Si l'élément jeune se heurte aujourd'hui à des difficultés sur le marché de l'emploi, il est aussi un atout pour une bonne adaptation aux orientations technologiques qui s'annoncent.

. La région peut compter sur **un " entrepreneurship " régional** dynamique qui a réalisé la reconversion du milieu des années soixante, qui commence à s'introduire dans le marché du logiciel et des services informatiques, et qui est bien implanté dans les différentes composantes régionales de la grande région. Il semble, comme le souligne le rapport[1] sur l'état de la situation de l'économie de la région de Québec diffusé pour la préparation du Sommet, que " devant le nouveau défi d'une relance axée sur le secteur privé, les gens d'affaires locaux ont déjà amorcé leur propre prise de conscience collective ".

Un secteur tertiaire privé développé et un bon potentiel de recherche.

. Point n'est besoin de s'étendre sur la présence du secteur tertiaire privé aux niveaux financier, juridique, d'ingénierie ou d'étude, dont l'analyse a été faite dans le document sur l'état de la situation précité. Il suffit de constater qu'un tel secteur est capable de répondre à toute sollicitation des entreprises du milieu pour leur réorientation ou leur développement.

. Les atouts pour le virage technologique méritent quant à eux d'être soulignés tout particulièrement.

Les solutions de rechange aux approches classiques de développement ne sont pas nombreuses et ne se présentent pas de façon limpide. Mais la relance de l'économie qui semble s'amorcer en Amérique du Nord place de nombreuses agglomérations devant les mêmes contraintes, et

---

1. Les conférences socio-économiques du Québec, **La Grande Région de la capitale, Québec, État de la situation.** Québec, 1983.

les orientations technologiques qui se font jour réintroduisent une certaine égalité entre elles pour la conquête de nouveaux créneaux.

Ce tournant vers la haute technologie, dans lequel tous semblent devoir s'engager et au sujet duquel les enjeux ne sont pas encore fermés, rencontre dans l'agglomération de Québec un terrain propice. D'une part, l'entreprise privée fait de la recherche et du développement. L'informatique en particulier regroupe 33 entreprises dans la région de Québec, dont 20 travaillent dans le domaine de la conception. D'autre part, et surtout, la région de la capitale regroupe dans la recherche appliquée un nombre élevé de spécialistes dans diverses disciplines d'avenir. L'Université Laval, notamment, rassemble près de 1 500 professeurs répartis entre une vingtaine de facultés ou écoles spécialisées dans une soixantaine de disciplines ; en 1981-1982, on y dénombrait un total de 960 projets de recherche en cours. Elle s'intéresse à des secteurs à fort contenu technologique, qui vont de l'aérodynamique jusqu'au traitement des eaux, en passant par l'optique ; des chercheurs travaillent sur le laser, d'autres en informatique ou en biotechnologie, etc. On y dénombre en outre, pas moins de huit départements spécialisés dans les sciences de l'administration et dans l'économie. L'Université a aussi signé des protocoles de collaboration en matière de recherche avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), avec les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture et avec Hydro-Québec ; elle a fait de même avec une dizaine d'autres organismes qui s'intéressent à l'application de la recherche dans leur secteur respectif, dont la forêt, la cartographie et la santé. Elle interpelle aujourd'hui le secteur privé pour s'associer aux enjeux auxquels le milieu québécois doit faire face. Ainsi elle a constitué récemment avec la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, la Société Interport, le CRIQ et l'INRS, le Groupe d'action pour l'avenir technologique et industriel de la région de Québec (GATIQ), afin d'assurer la concertation entre le milieu de la recherche et celui des affaires.

Dans le contexte d'une dépendance technologique vis-à-vis de l'étranger, et en considérant le virage manufacturier dans lequel la région de Québec devrait s'engager, c'est par son potentiel d'innovation et d'entraînement que la recherche locale prend toute son importance.

Une présence gouvernementale significative.

Même si les intervenants de la région ne doivent pas compter que sur l'intervention gouvernementale pour relancer et diversifier leur économie, la présence gouvernementale n'en est pas moins réelle dans la région.

Elle s'exprime comme dans d'autres régions, dans un programme d'investissements en matière d'équipements et d'infrastructures, par des programmes d'aide et de soutien à diverses activités économiques, mais surtout par l'emploi d'une main-d'oeuvre importante et par la gestion d'un parc d'espace gouvernemental important.

La région de la capitale concentre 51 % des effectifs du Gouvernement du Québec et 45 % du parc d'espace gouvernemental géré par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement (voir tableau VI en annexe). Même si le Gouvernement a approuvé le principe d'une réduction graduelle de son parc d'espace immobilier d'ici 1988 dans la région de la capitale (réduction de 70 000 m^2 d'ici 1987, ce qui représente 8% de la totalité de son parc et 20% des espaces immobiliers en location), les projets de construction, de rénovation et d'autres réaménagements à effectuer dans des édifices en propriété ou en location par le Gouvernement dans la région représentent des investissements de 79,5 M$ pour les années à venir.

2.1.2 Orientations et propositions d'action

Comme il a été vu, l'essentiel des réalisations en matière économique doit provenir des entreprises privées. Néanmoins, le Gouvernement n'est pas un partenaire inactif. Il peut s'associer par diverses mesures aux efforts

et aux initiatives provenant des entrepreneurs ou de ses partenaires socio-économiques. Afin de contribuer au développement de la région de la capitale, il entend inscrire son intervention dans les grands axes suivants :

Soutenir les initiatives de développement;

Consolider les équipements et les infrastructures d'appui.

Soutenir les initatives de développement.

- Dans le secteur manufacturier, il s'agira pour le Gouvernement non pas d'intervenir directement, mais d'appuyer les efforts d'adaptation de ce secteur. Cela se traduira par une subvention de démarrage à la création d'une **maison régionale de l'industrie et du commerce** et par une réflexion interne de l'administration pour apprécier dans quelle mesure l'accent pourrait être mis sur les PME régionales.

- Le Gouvernement est prêt à collaborer à dégager quelques secteurs cibles susceptibles de **favoriser l'exportation.** À cette fin et outre la maison régionale de l'industrie et du commerce précitée, il est prêt à encourager tout effort en vue de la formation d'organismes de promotion tel que des cercles d'exportation ou d'autres formes.

- À travers la définition et la promotion d'une politique du " faire-faire " actuellement à l'étude au sein des ministères de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de la Science et de la Technologie, et des Communications, le gouvernement entend s'impliquer dans les efforts du milieu pour **s'inscrire dans le virage technologique.** Les moyens concrets qu'il entend mettre en oeuvre s'ordonnent autour de quatre objectifs qui sont : le raffermissement des liens entre la recherche et l'industrie (assistance au GATIQ en mettant à sa disposition de personnes-ressources en cas de besoin), le développement de la production de logiciels (politique du faire-faire précitée), une action pour attirer l'industrie du matériel informatique en liaison avec la conclusion de contrats publics, et une attention particulière portée à l'éclosion de projets scientifiques spécifiques de haut niveau.

Ainsi, dans le cadre de la valorisation de la biomasse, le ministère de la Science et de la Technologie entend donner son appui à la **création d'un laboratoire de biotechnologie végétale** visant à profiter des acquis de la région de la capitale au chapitre des ressources humaines concentrées au sein des facultés d'Agriculture, de Foresterie, des Sciences et de Génie de l'Université Laval, de même que du Centre de recherche industrielle du Québec et de l'I.N.R.S.

A ce laboratoire devraient s'ajouter des installations pilotes dans le domaine des procédés de fermentation compte tenu de la qualité des travaux qui s'effectuent dans ces domaines dans la région de la capitale. Le laboratoire et le centre de fermentation pouraient être regroupés dans un seul **centre voué à la valorisation de la biomasse.**

De plus, le Gouvernement entend donner une suite favorable à la proposition des responsables de l'Université Laval de doter la région d'un centre interdisciplinaire de recherche en bureautique et information de gestion. Pour ce faire le ministère de la Science et de la Technologie appuie le principe de la création **d'un Centre québécois de recherche en bureautique et en informatique de gestion** et est prêt à assumer les coûts de l'étude de faisabilité.

Consolider les équipements et les infrastructures d'appui.

. Au plan des **infrastructures industrielles,** il importe moins de développer de nouveaux parcs industriels que de consolider ceux qui existent déjà, si l'on fait exception des espaces nécessaires à la Société Interport pour des projets industriels d'importance sur la Rive-Sud, sur le site de Pointe-de-la-Martinière. Le Gouvernement est prêt cependant à soutenir les efforts de ses partenaires de la région pour réaménager certains espaces industriels plus anciens.

- Le Gouvernement est prêt de plus à s'associer aux partenaires désireux de promouvoir l'implantation de centres de **recherche-développement** et d'entreprises technologiques dans la région, pour tirer avantage du potentiel qu'offrent le Complexe scientifique de Sainte-Foy et les terrains qui entourent le CRIQ.

- En matière d'**infrastructures de transport**, le Gouvernement entend compléter le lien autoroutier sur la Rive-Nord entre Montréal et Québec, et prolonger vers le Sud l'autoroute (Robert Cliche) de la Beauce.

- En matière de **transport ferroviaire** des personnes et des marchandises, le ministère des Transports entend promouvoir le développement des services entre Québec et Montréal. C'est dans cette perspective qu'il accorde son soutien à l'implantation d'une gare intermodale à Québec par l'aménagement de l'accès routier, et à la gare intermodale de Lévis.

- Dans le domaine du **transport maritime**, l'action du Ministère vise une intégration étroite du port avec son milieu économique. Il entend également soutenir les actions des intervenants locaux auprès des Conférences maritimes pour maintenir au port de Québec son statut de " port de base ", afin de permettre aux entreprises de la région de continuer à profiter des tarifs plus faibles pour le transport des conteneurs.

- Dans le domaine du **transport aérien**, le Ministère entend appuyer une amélioration des liaisons de la capitale avec les grands centres et les régions périphériques. La ligne directrice du développement de l'aéroport de Québec est donc le développement de l'aviation de deuxième niveau. Cet objectif reflète les possibilités offertes par la localisation de l'aéroport, situé à proximité des grands aéroports internationaux de Montréal et bien placé pour desservir l'Est et le Nord du Québec.

2.2 METTRE EN VALEUR LE POTENTIEL TOURISTIQUE

2.2.1 Des atouts touristiques insuffisamment exploités

À l'instar des principales régions urbaines du Canada et de l'Amérique du Nord, la région de la capitale constitue un carrefour d'échanges et de contacts, et son rôle de capitale n'est pas étranger à ce caractère. Cependant, c'est surtout par la dimension touristique qu'on a traditionnellement abordé cette question. En effet, la problématique du développement touristique de la région de la capitale repose sur une distinction entre les composantes d'un produit touristique propre au rôle de la capitale et celles qui relèvent d'autres rôles (historique, culturel, etc.). Mais étant donné les difficultés de cerner dans l'offre ou la demande touristique de la région de la capitale ce qui est attribuable à son rôle de capitale, on prendra pour acquis que l'impact du rôle de capitale sur l'économie du tourisme et des échanges est positif et qu'il joue même un rôle essentiel dans la consolidation de ce secteur. Certains équipements majeurs de la région ont été mis en place en invoquant leur importance nationale en rapport avec le rôle d'une capitale. La richesse du patrimoine historique et culturel, la présence d'équipements culturels d'importance nationale, la variété des équipements de loisir sont autant d'attraits et de composantes de ce produit touristique que le Gouvernement du Québec a contribué à mettre en valeur, en collaboration avec les multiples intervenants de ce secteur.

Le produit touristique de la région de la capitale est en effet très varié et contribue à renforcer sa vocation de capitale. Globalement, les infrastructures de transport, d'hébergement et de restauration sont bien développées, et les équipements de loisir abondants. S'ils s'adressent d'abord en basse saison à la clientèle locale, ils permettent de diversifier les activités offertes à la clientèle touristique de passage ; l'interaction des fonctions gouvernementales et touristiques paraît sur ces plans évidente.

D'une manière générale, on constate que la clientèle touristique séjourne peu de temps dans la région de la capitale et que la fluctuation saisonnière de cette clientèle est très importante. Par ailleurs, la stagnation du tourisme en provenance des États-Unis est compensée par l'augmentation significative de la clientèle des autres pays et la prolongation du séjour de la clientèle des autres provinces, particulièrement en hiver en provenance de l'Ontario. Le maintien, au cours des dernières années, de l'intérêt des visiteurs étrangers pour la région de la vieille capitale, qui demeure par rapport à l'ensemble du Québec un pôle attractif majeur, de même que la grande concentration de la clientèle, dans le Vieux-Québec en particulier, ont permis de rationaliser et de rentabiliser l'utilisation des équipements touristiques existants.

Cependant, malgré les atouts uniques de la région de la capitale, les différents intervenants admettent que le manque d'intégration du réseau des bureaux d'information touristique et l'absence de concertation dans ce secteur provoquent un éparpillement des énergies et une déficience chronique dans l'exploitation du potentiel touristique. Par ailleurs, étant donné l'importance de la fonction d'accueil et d'information pour le développement de ce secteur de l'économie de la région de la capitale, il importe de rationaliser ce réseau dans les plus brefs délais, surtout si le Gouvernement entend promouvoir une image plus accessible de la capitale.

2.2.2 Orientations et propositions d'action

Dans ce contexte, le Gouvernement entend poursuivre les orientations et les actions suivantes :

Favoriser la concertation entre les principaux intervenants présents dans la région de la capitale ;

Organiser un réseau coordonné d'accueil et d'information touristique ;

Mettre en valeur les sites et les équipements touristiques de la région de la capitale et de ses environs ;

Soutenir les événements touristiques et les autres manifestations à caractère national et international.

Favoriser la concertation entre les principaux intervenants présents dans la région de la capitale.

La création récente d'une Commission de tourisme de la capitale, dont le rôle est d'approuver les orientations et les programmes d'action de la Communauté urbaine de Québec, permet aux divers intervenants du secteur touristique de faire des recommandations concertées sur le type d'équipements touristiques à implanter, à améliorer ou à rationaliser pour augmenter l'impact et le rayonnement touristique de la région de la capitale. Cette Commission sera remplacée en janvier 1984 par le futur Office du tourisme et des congrès, dont le rôle sera d'être l'organisme responsable de l'accueil et de l'information touristique.

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme entend, dans ce contexte, préparer des campagnes nationales de promotion de l'image de la région de la capitale à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, en étroite concertation avec les intervenants du secteur touristique et, en particulier, avec la Communauté urbaine de Québec et les associations touristiques régionales.

Organiser un réseau coordonné d'accueil et d'information touristique.

Conscient que le réseau actuel de bureaux d'information touristique ne répond pas adéquatement aux besoins de la clientèle, qu'il constitue un dédoublement des ressources, que d'importantes voies d'accès ne sont pas desservies et qu'il existe un réseau parallèle de kiosques illégaux, le Ministère propose le remplacement du réseau existant (bureaux du Ministère sur la rue Sainte-Anne et de la CUQ sur la rue d'Auteuil) par un

réseau composé d'un **centre national d'accueil et d'information touristique** permanent situé à proximité du Vieux-Québec, et d'un maximum de deux bureaux permanents ou saisonniers situés en périphérie de l'agglomération.

Il propose la mise en commun des ressources actuellement affectées à l'opération des bureaux nationaux et de certains bureaux régionaux. La mise en place du réseau proposé devra être conditionnelle à ce que le centre national et les deux bureaux périphériques prévus soient opérés conjointement par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et l'Office du tourisme et des congrès. Cette collaboration permettra d'administrer, avec les mêmes ressources qu'aujourd'hui, un réseau plus fonctionnel et mieux adapté aux besoins de la clientèle. Le mode de gestion de ces bureaux ainsi que le partage des coûts liés à la mise en place du nouveau réseau restent à définir.

Le Ministère se propose également de résoudre le problème des kiosques illégaux et de préparer une politique de signalisation touristique en accord avec le ministère des Transports.

Mettre en valeur les sites et les équipements touristiques de la région de la capitale et de ses environs.

Les sites et les équipements touristiques existants étant actuellement mal ou sous-exploités, il importe de développer de nouveaux circuits touristiques. À ce titre, le Ministère propose que la région de la capitale soit desservie par des circuits touristiques mieux intégrés et que la mise en valeur de sites naturels et historiques, jusque-là plus ou moins délaissés, vienne compléter et renforcer le produit touristique existant, tels les secteurs de la Place Royale et du Vieux Port, le Vieux-Lévis et le Vieux-Lauzon.

En concertation avec les organismes officiels d'accueil et de renseignements touristiques, les agences de voyages, les associations touristiques régionales, les compagnies privées de transport et la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ), devrait être

offerte une variété de circuits à forfaits vers des sites ou des territoires d'intérêt situés en périphérie de la région de la capitale et du réseau touristique actuel.

En vue d'augmenter la fonction récréo-touristique des équipements d'importance nationale situés dans la région, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche entend consacrer au cours des cinq prochaines années, plusieurs millions de dollars à l'amélioration des conditions de la pratique du ski alpin en dotant notamment le parc du Mont-Sainte-Anne d'équipements nécessaires à la production de neige artificielle et en améliorant les remontées mécaniques existantes.

Au Jardin zoologique, le Ministère prévoit d'investir encore environ un million de dollars pour achever le programme d'amélioration de l'accueil et la rénovation de certains bâtiments et enclos pour les animaux. Il entend poursuivre la mise en valeur du potentiel du site en matière de loisir de plein air, en diversifiant l'offre d'activités de loisir de plein air tout en respectant sa vocation première.

À l'Aquarium, le Ministère va entreprendre la mise en valeur du site par l'aménagement d'un centre d'interprétation, d'un kiosque d'information et la réalisation de travaux d'aménagement paysager pour un coût total de plus de 2 millions de dollars.

Dans le parc de la Rivière-Jacques-Cartier, le Ministère réalise progressivement l'ensemble des équipements prévus au plan directeur d'aménagement. La réalisation des aménagements, amorcée depuis 1981-1982, devrait s'étaler sur une dizaine d'années. Le coût total estimé se situe entre 12 et 15 millions de dollars.

Soutenir les événements touristiques et les autres manifestations à caractère national et international.

Le Gouvernement continuera à contribuer à l'organisation de grands événements tels que le Festival d'été de Québec et " Québec 1534-1984 ".

Il participera en outre à la tenue d'autres manifestations à caractère national telles que le Carnaval de Québec, l'Exposition provinciale, les Salons du livre et des artisans, les Colloques et Congrès divers, etc.

Pour ce qui est de " Québec 1534-1984 ", le gouvernement a déjà entrepris une importante campagne sur la Côte Est des États-Unis afin de promouvoir les Fêtes qui marqueront le 450e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques-Cartier. Une importante programmation culturelle est d'ailleurs préparée par le Commissariat aux fêtes. Cet événement aura un impact appréciable pour le développement du tourisme à Québec non seulement en 1984 mais aussi pour les années futures.

2.3 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2.3.1 Une richesse patrimoniale et culturelle

La région de la capitale renferme un patrimoine historique et culturel particulièrement riche. Avec ses quatre arrondissements historiques (le Vieux-Québec, Sillery, Charlesbourg et Beauport, auquel vient s'ajouter l'Île d'Orléans toute proche) et une quantité considérable de sites et de monuments historiques, elle compte la plus riche concentration d'éléments patrimoniaux au Québec.

Dans le domaine des activités culturelles, la région de la capitale dispose d'institutions ou d'organismes culturels de qualité ayant une envergure nationale, qui contribuent à en faire un centre artistique d'une grande vitalité (Musée du Québec, Grand Théâtre, Orchestre symphonique, Musée du Séminaire, etc.).

L'ensemble de ces éléments joue un rôle essentiel dans l'image que projette la capitale, et l'agglomération de Québec représente un foyer culturel particulièrement ouvert, tant pour les Québécois et les Québécoises et pour les touristes.

Traditionnellement, le rôle du Gouvernement a été très important dans le domaine patrimonial. Les actions du ministère des Affaires culturelles ont été orientées d'abord vers la conservation du patrimoine bâti, avant de se diversifier vers la promotion des activités culturelles liées au patrimoine et d'intégrer enfin les activités de développement culturel dans leur ensemble. Les modalités mêmes de cette intervention ont aussi évolué. Ainsi dans le domaine du patrimoine, le Ministère est passé d'une approche réglementaire et de maître d'oeuvre de projets sur des sites lui appartenant à un rôle de partenaire avec les autres acteurs du milieu, municipalités et entreprises privées. Cela est vrai également avec tous les organismes oeuvrant dans le secteur du développement culturel où une approche en termes de contractualisation se met en place.

2.3.2 Orientations et propositions d'action

Le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur le développement culturel de la région de la capitale. Pour ce faire, l'action du ministère des Affaires culturelles s'orientera selon les grands axes suivants :

Consolider et développer des institutions culturelles à caractère national ;

Soutenir les grands événements culturels et artistiques ;

Mettre en valeur le patrimoine et l'environnement urbains ;

Privilégier une approche concertée du développement culturel.

Consolider et développer des institutions culturelles à caractère national.

Le Gouvernement est disposé, pourvu qu'il ait l'appui de l'ensemble des intervenants de la région, à soutenir davantage un certain nombre d'institutions culturelles à vocation nationale. Il est donc prêt à

consolider et développer le réseau des musées, l'opéra, une compagnie de danse ainsi que des compagnies de théâtre.

. Le ministère des Affaires culturelles va construire à Québec une grande institution nationale : **le nouveau musée de Québec.** Ce nouveau musée sera implanté au coeur du Québec historique, entre la Place Royale et le Vieux-Port, dans le secteur de l'Îlot Fargues. Il constituera un élément essentiel de la revitalisation de ce secteur. Le projet, à l'architecture résolument moderne, a reçu le prix du meilleur projet architectural au Canada en 1980. Il permettra à une conception muséologique résolument innovatrice et unique à l'heure actuelle de donner toute sa mesure. En effet, ce nouveau musée se définit comme un espace de communication ouvert à tous les groupes du Québec. Il entend aborder des phénomènes qui transcendent les barrières culturelles et historiques, et les traiter dans une perspective intégrant les préoccupations de la société contemporaine. Les manifestations et les expositions seront regroupées autour de cinq grands thèmes : la matière, le corps, la pensée, le langage et la société, et feront largement appel à l'innovation et à la créativité.

Les plans et devis définitifs seront terminés pour le printemps 1984, et le ministère des Affaires culturelles pourra commencer la construction dès l'automne 1984. La réalisation de la première phase du projet représentera des investissements de 29 millions de dollars sur deux ans. Le chantier créera du travail pour 687 personnes/année dans le secteur de la construction, représentera 15,5 millions de dollars en salaires et générera des entrées fiscales évaluées à 3,5 millions de dollars pour le Trésor québécois. D'ici son ouverture, le musée fournira du travail aux diverses firmes professionnelles de graphisme et de design, aux photographes, aux fabricants de matériel muséographique, aux chercheurs et aux communicateurs. Le Ministère évalue que les travaux de conception, de production des expositions et de mise sur pied des divers services au public du musée généreront des retombées d'environ 30 millions de dollars.

L'édifice ouvrira ses portes en 1986 et, pendant la période de construction, les recherches et les scénarios d'exposition seront élaborés. L'aménagement intérieur et la mise en place des expositions seront achevés au cours de l'année 1987 et le musée sera inauguré officiellement en 1988.

Les études du Bureau de la statistique du Québec et celles portant sur des musées tel l'Ontario Science Center permettent d'évaluer qu'à son ouverture, le nouveau musée suscitera annuellement des retombées minimales de 10,5 millions de dollars pour la région de Québec. Les études les plus récentes réalisées à New York en 1983 démontrent que les institutions culturelles génèrent annuellement plus de 1,3 milliard de dollars (US) dans l'économie de la région et que parmi ces institutions, les musées dépensent la plus grande part de leur budget en main d'oeuvre (60 %).

. Les institutions ou organismes culturels disposent de ressources financières trop souvent limitées qui freinent leur développement. Des appuis supplémentaires de la part des différents intervenants de la région de la capitale, et en particulier des municipalités, permettraient de consolider les assises de ces institutions, au plus grand bénéfice de la vie culturelle et du renom de la capitale. Le soutien apporté à ces institutions profiterait aux activités et les aiderait à faire connaître leurs oeuvres, dont l'interprétation représenterait par ailleurs de nouveaux emplois.

Soutenir les grands événements culturels et artistiques.

Conformément à l'intervention annoncée dans son programme d'action, le ministère des Affaires culturelles entend favoriser par une aide technique et financière appropriée la tenue à Québec d'événements à caractère culturel et artistique d'envergure nationale et internationale susceptibles d'entraîner une large participation du public québécois, de même que la venue de touristes canadiens et étrangers.

Sans compter ses retombées bénéfiques au point de vue culturel (participation accrue du public, enrichissement par l'apport de créateurs et d'artistes étrangers, et diffusion de la culture québécoise), cette intervention contribuera à réaffirmer la vocation nationale et internationale de la région de la capitale.

Il s'agit toutefois d'un domaine où l'essentiel des initiatives doit provenir du milieu, et le montant des crédits investis annuellement par le Ministère dans ce programme variera en fonction du nombre et de la qualité des projets soumis.

Mettre en valeur le patrimoine et l'environnement urbain.

Au cours des prochaines années, le ministère des Affaires culturelles compte poursuivre et compléter les travaux de restauration du secteur de Place Royale, de concert avec l'entreprise privée.

Il continuera son action d'assistance auprès des municipalités locales et des municipalités régionales de comté, pour les aider à intégrer dans leur réglementation des dispositions pour assurer la protection du patrimoine bâti et développer des programmes de mise en valeur de leurs biens cutlurels.

Par ailleurs, il participera avec les autres intervenants à la mise en valeur des lieux historiques de la région de la capitale par des programmes de connaissance et d'interprétation. En outre, des actions seront entreprises afin d'animer le patrimoine historique et culturel de la capitale, en particulier celui de Place Royale, et de l'exploiter dans des outils pédagogiques pour les écoles et comme instrument de promotion d'une image de la capitale.

Privilégier une approche concertée du développement culturel.

Délaissant de plus en plus son rôle de maître d'oeuvre, le ministère des Affaires culturelles entend devenir un partenaire et un collaborateur de l'ensemble des intervenants du développement culturel.

Les citoyens et les organismes déjà actifs dans la vie culturelle de la région de la capitale seront évidemment concernés. Les orientations de développement proposées par le Ministère ne remettent pas en question l'appui qu'ils reçoivent déjà ; elles leur posent, au contraire, de nouveaux défis. Quant aux autres ministères, aux organismes parapublics et aux milieux d'affaires, ils témoignent désormais d'une préoccupation croissante pour la qualité du cadre de vie et le développement culturel. La décision récente de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain de se doter d'un comité des industries culturelles va dans le sens de cette préoccupation. Il en est de même pour l'implication de plus en plus soutenue de nombreuses entreprises dans les activités culturelles.

Les partenaires privilégiés du ministère des Affaires culturelles seront toutefois les municipalités. Les gouvernements municipaux sont les plus près des préoccupations et de la vie quotidienne des citoyens. Leur action sera déterminante pour le développement de la région de la capitale et le développement culturel n'échappe pas à cette règle.

Le ministère des Affaires culturelles a déjà établi un partage des juridictions avec les municipalités dans les secteurs des bibliothèques et du patrimoine. Il est à souhaiter maintenant que les municipalités s'intéressent à d'autres domaines, notamment à ceux des équipements et des grands événements, et que la collaboration entre le Ministère et les municipalités porte sur le développement culturel dans son ensemble et non sur tel ou tel projet ponctuel.

2.4 CONSOLIDER LE TISSU URBAIN ET REVITALISER LES CENTRES-VILLES

2.4.1 L'étalement urbain et ses effets

Le développement urbain de la région de la capitale, a été marqué par un important accroissement de la population au cours des vingt dernières années (1961-1981)et ce, à un rythme nettement supérieur (45 %) à celui

de la région métropolitaine de Montréal (28 %) et du Québec (22 %). Cette croissance révèle une attraction accrue de la région de la capitale dont le poids démographique reste assez élevé en 1981 par rapport à la région administrative de Québec (56 %) et à l'ensemble du Québec (9 %).

Cet accroissement, accompagné d'un déplacement de la population vers les banlieues, a entraîné la mise en place d'importantes infrastructures ainsi que l'établissement de nouveaux équipements collectifs, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la culture et des services.

En termes d'aménagement, cet important étalement urbain se caractérise par une forte consommation d'espace et par une faible densité d'occupation du sol, car l'accroissement du stock de logement est attribuable en grande partie à la construction de maisons unifamiliales.

Cette évolution a eu des effets négatifs. La forte consommation d'espace s'est souvent faite au détriment de terres propices à l'agriculture. Les programmes gouvernementaux visant à encourager l'accès à la propriété ont favorisé la construction de maisons unifamiliales, au détriment des autres modes d'habitation. La mise en place d'un important réseau autoroutier a contribué au développement d'un système de transport essentiellement individuel, aux dépens du transport collectif. Le développement du réseau routier dans la région de la capitale a aussi contribué à une certaine détérioration de la qualité de vie dans les quartiers situés près du centre-ville de Québec.

L'étalement urbain dans les banlieues a entraîné une forte augmentation des coûts pour mettre en place les réseaux d'assainissement et d'approvisionnement en eau. L'établissement de la population dans de nouveaux pôles urbains a par ailleurs entraîné un déplacement vers la périphérie de l'agglomération d'activités économiques principalement liées aux secteurs industriel et commercial.

S' il constituait jadis un pôle commercial, industriel et résidentiel traditionnel, le centre-ville de Québec a modifié sa vocation pour devenir

graduellement une zone d'attraction favorisant l'exercice des grandes fonctions de la capitale. Étant donné ce regroupement de fonctions et d'équipements, le centre-ville de Québec est donc appelé à jouer un rôle important comme pôle de rayonnement de la capitale. En 1982, la ville de Québec concentrait en effet la majeure partie (72%) du parc d'espace administratif géré par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement (voir tableau VII en annexe). Les actions récentes de regroupement, de relocalisation de services gouvernementaux ainsi que la rénovation et le recyclage de certains édifices ont contribué à consolider le tissu urbain, en particulier dans le centre-ville de Québec.

Les services gouvernementaux sont traditionnellement concentrés sur la Rive-Nord de la région de la capitale, toutefois, il en existe aussi sur la Rive-Sud. C'est le cas, depuis cette année, du bureau régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Régie des grains.

2.4.2 Orientations et propositions d'action.

Au cours du printemps dernier, le Gouvernement a fait connaître à l'ensemble des municipalités et des communautés urbaines et régionales ses orientations générales en matière d'aménagement du territoire[1]. Il entendait ainsi poser un premier geste dans sa participation au processus mis en place par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans ce contexte, et tenant compte de la responsabilité première de ces instances municipales et régionales en matière d'aménagement, le Gouvernement entend ici réaffirmer pour la région de la capitale les orientations suivantes qui guident ses propres décisions:

---

1. Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à l'Aménagement et à la Décentralisation, **Aménager l'avenir, les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire**, Québec, 1983.

Consolider le tissu urbain dans la région de la capitale;

Revitaliser les centres-villes de la région de la capitale.

Consolider le tissu urbain dans la région de la capitale.

Cette orientation se traduit par des actions dans les domaines du transport, de l'habitation, de la répartition des services gouvernementaux, et des équipements éducatifs et de santé.

En matière de transport, les actions spécifiques visent la conservation et la consolidation des infrastructures existantes. Le système routier sera complété afin d'être équilibré et complet. Les projets ont donc plutôt un caractère ponctuel et visent l'amélioration des liaisons comme la construction du pont Samson, l'élargissement du boulevard Pierre-Bertand, la réfection de la route 132, le prolongement de l'autoroute Henri IV à une chaussée à accès limité, la réfection du boulevard Laurentien, etc. C'est en tenant compte de cette perspective de consolidation que le projet de construction d'un nouveau lien routier Rive-Nord/Rive-Sud à l'Est de l'agglomération a été abandonné. Par contre, le ministère des Transports vise la consolidation des services de traversiers en fonction des besoins. Le coût global des travaux requis pour la consolidation du réseau routier dans la région de la capitale est évalué à 39 millions de dollars.

De plus, il entend également apporter un soutien au développement des transports collectifs. Le développement du transport en commun en milieu urbain constitue le volet prioritaire de cette orientation. Une étude de faisabilité d'un système de transport rapide pour les axes du plateau de Sainte-Foy et de Charlesbourg a été effectuée en 1981. Toutefois, le Ministère considère que ce système ne pourra être implanté qu'après qu'il aura été démontré que l'actuel système d'autobus fonctionne à pleine capacité. Ce dernier pourrait être amélioré par l'établissement de nouveaux corridors réservés et par une meilleure politique de stationnement. Par ailleurs, le Ministère est prêt à étudier les options qui peuvent améliorer la qualité des transports collectifs entre les deux rives.

D'autres mesures telles que la législation autorisant le covoiturage, une politique de subvention du transport adapté et une aide à l'aménagement de pistes cyclables favorisent également l'amélioration des transports de personnes.

Dans le but de participer à cette orientation de consolidation du tissu urbain, le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur élabore actuellement une politique de l'habitation. Elle vise les principaux objectifs suivants: le maintien d'une offre suffisante de logements, l'accessibilité financière au logement pour tous les ménages, la diversité des types de logements et la création de milieux résidentiels de qualité. Le ministère poursuivra donc son soutien aux municipalités, aux individus, et aux organismes de la région de la capitale pour atteindre ses objectifs.

Relativement à la localisation des effectifs gouvernementaux dans la région de la capitale, le Gouvernement a adopté les orientations suivantes :

- Sur la Colline parlementaire, aucun accroissement significatif des effectifs et, à plus long terme, concentration des fonctions et des activités centrales ou reliées à l'Assemblée nationale ou au pouvoir exécutif.

- Du côté du secteur Ouest de l'agglomératon de Québec, Sainte-Foy y compris, aucun accroissement significatif d'effectifs n'est envisagé, sauf pour compléter le regroupement déjà amorcé et les déménagements annoncés. Il est actuellement prévu de limiter le déplacement de fonctionnaires à l'occupaton des espaces disponibles dans l'édifice Marly, situé dans la pointe de Sainte-Foy.

- Dans le secteur du Vieux-Québec, le Gouvernement se propose d'occuper des édifices laissés vacants à la suite du déménagement d'activités et d'occuper certains bâtiments à caractère patrimonial

conformément aux objectifs généraux de protection et de mise en valeur de l'arrondissement historique du Vieux-Québec.

. Dans le secteur nord de l'agglomération de Québec, orientation des activités vers les quartiers Saint-Roch et Limoilou, Limoilou et Charlesbourg et Beauport et en priorité dans les quartiers de Saint-Roch et Limoilou.

À ces orientations, il faut maintenant ajouter la Rive-Sud comme site potentiel pour l'implantation de certains organismes gouvernementaux et de certains services. À ce titre, le Gouvernement a d'ailleurs autorisé récemment la relocalisation du siège de la Régie des assurances agricoles sur la Rive-Sud. Cette relocalisation, prévue pour juillet 1985, impliquera une centaine de fonctionnaires.

Le Gouvernement entend, pour l'essentiel, consolider le réseau actuel d'équipements éducatifs ce qui se traduira par des investissements de l'ordre de 75 millions de dollars. Le réseau de santé sera rationnalisé et fera l'objet de réaménagements, sans ajout substantiel. Pour le moment, le seul équipement nouveau prévu est la construction à Charny d'un centre hospitalier avec quatre-vingts lits de soins prolongés, pour un investissement de 6 millions de dollars.

Revitaliser les centres-villes de la région de la capitale.

. L'appui qu'a donné le Gouvernement à la **revitalisation du centre-ville de Québec**, tant dans le Vieux-Québec que dans le quartier Saint-Jean-Baptiste et dans la Basse-Ville, va se poursuivre. C'est ainsi que son soutien à l'implantation d'une gare intermodale et sa décision d'y localiser le nouveau palais de justice de Québec contribuent à la revitalisation de ce secteur du centre-ville.

. Les nouveaux pouvoirs conférés récemment aux municipalités en matière de formation de **sociétés d'initiatives et de développement des activités commerciales** (SIDAC) devraient contribuer à réanimer l'ac-

tivité commerciale dans les centres-villes. À cette fin, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, et celui des Affaires municipales entendent apporter leur aide respectivement aux gens d'affaires et aux municipalités pour la création de ces sociétés. Actuellement, il existe une seule SIDAC dans la région de la capitale : celle du Mail Centre-Ville de Québec. Une autre SIDAC est en voie de formation : il s'agit de celle du Vieux-Québec, qui regroupera principalement les commerçants de la rue Saint-Jean.

- Cette préoccupation du Gouvernement s'étend également à **d'autres centres-villes** de la région de la capitale. C'est ainsi que récemment il autorisait la Société des traversiers du Québec à participer au projet de gare intermodale à Lévis. Pour cette gare, ainsi que pour celle de Québec, il reste à Via Rail à confirmer sa participation. Pour sa part, le Gouvernement a autorisé les villes de Québec et de Lévis à conclure des ententes avec Via Rail au sujet de ces projets.

- Enfin, d'autres mesures seront prochainement annoncées dans le cadre de la **politique d'aide à la revitalisation des centres-villes.** Compte tenu de l'importance des centres-villes de la région de la capitale, ceux-ci devraient profiter de façon toute particulière de cette politique.

2.5 METTRE EN VALEUR LES LIEUX SYMBOLIQUES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE

Parce qu'elle est le siège de l'Assemblée nationale et du Gouvernement, et parce qu'elle a été le berceau de la vie française en Amérique du Nord, la région de la capitale renferme des sites qui constituent des lieux symboliques de l'identité nationale québécoise. La Colline parlementaire

et le Vieux-Québec sont de ceux-là, et ils requièrent une attention toute particulière de tous les intervenants.

2.5.1 La Colline parlementaire

Depuis 1960, la Colline parlementaire a fait l'objet de plusieurs plans d'aménagement dont les objectifs, les programmes et les modalités de réalisation ont suscité de multiples débats.

Alors que les objectifs poursuivis en 1968 étaient de centraliser les services gouvernementaux, de faire de la Cité parlementaire un élément dominant et distinct pour aménager le siège d'un Gouvernement en pleine expansion, dix ans plus tard le Gouvernement exprime sa volonté de ne plus louer ou construire d'édifices à bureaux importants sur la Colline parlementaire.

En 1977, à la suite des travaux de la Commission parlementaire sur l'aménagement de la Colline parlementaire, le Conseil des ministres a confié à un comité spécial, sous l'égide la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec le mandat de préparer un schéma d'aménagement de la Colline en lui assignant des objectifs portant sur la construction de logements, la densification, la rénovation du quartier Saint-Jean-Baptiste, l'amélioration de la circulation des piétons, le développement du transport en commun et l'aménagement paysager.

Le schéma d'aménagement déposé en mai 1978 voulait faire de la Colline parlementaire " un endroit stimulant où il fait bon se promener et vivre, un endroit particulièrement riche, un endroit que tous les Québécois seront fiers d'identifier comme le lieu par excellence de leur pouvoir politique ". Plusieurs réalisations effectuées depuis le dépôt de ce schéma ont tenu compte des recommandations du comité.

Ainsi la construction de logements et la rénovation du quartier Saint-Jean-Baptiste en sont un bon exemple : la conversion en logements des deux importants ensembles que constituent le couvent du Bon-Pasteur et l'ancien hôpital Jeffery-Hale, ainsi que l'addition d'un foyer, d'une coopérative d'habitation et d'un HLM sur ce dernier site, sont conformes aux propositions du schéma. La Société d'habitation du Québec a, en outre, contribué activement à la consolidation de la fonction résidentielle au nord du boulevard Saint-Cyrille, dans le cadre des programmes d'amélioration de quartiers et de restauration résidentielle amorcés par la ville de Québec, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. La ville de Québec, de son côté, par la révision de son plan de zonage, favorise dorénavant la fonction résidentielle dans le sens des recommandations du schéma d'aménagement précité.

L'objectif tendant à favoriser la circulation des piétons n'a pas été atteint. Les études visant à faciliter la traversée de l'autoroute Dufferin financées par le gouvernement du Québec n'ont pas abouti, puisque la ville a décidé de surseoir à la construction des passages souterrains qui avaient été proposés. Les autres composantes du réseau de circulation des piétons, qu'il soit souterrain ou extérieur, n'ont donné lieu à aucune réalisation : c'est le cas en particulier des liens entre le stationnement d'Youville et Place Québec.

Aucun des aménagements spécifiques visant l'amélioration du transport en commun qui avaient été recommandés dans le schéma d'aménagement n'a été réalisé. Par contre, la hausse des tarifs de stationnement pour les employés du gouvernement du Québec et l'encouragement au covoiturage dans l'attribution des permis de stationnement sont deux mesures qui visent à réduire le nombre d'automobiles sur la Colline, et vont dans le sens des objectifs et des recommandations du schéma.

Enfin le schéma d'aménagement de la Colline parlementaire proposait de nombreuses recommandations visant l'aménagement paysager des lieux publics et leur animation. Bien qu'un effort important ait été consacré au réaménagement des abords des édifices du parlement, à leur rénovation

intérieure et extérieure, et à l'embellissement des bâtiments eux-mêmes, d'autres propositions visant à créer un environnement de qualité, une meilleure accessibilité aux services gouvernementaux et une animation des lieux publics n'ont encore connu que de timides réalisations.

2.5.2 Le Vieux-Québec

Parce qu'il a représenté un des premiers lieux de la vie française en Amérique et en a conservé l'empreinte dans ses bâtiments et ses rues, le Vieux-Québec constitue un lieu symbolique important d'identité nationale des Québécoises et des Québécois.

De nombreux efforts ont été faits au fil des années pour restaurer le Vieux-Québec. Si ces efforts portant sur la restauration de la Place Royale ont donné des résultats tangibles, il est essentiel aujourd'hui de concerter les actions. La concertation entreprise entre le ministère des Affaires culturelles et la ville de Québec a débouché en 1980-1981 sur la programmation conjointe portant sur la restauration de certaines propriétés municipales. Au début de cette année, le Ministère a signé avec la ville de Québec une entente de plus grande envergure qui inclut plusieurs volets de l'action du Ministère dans le Vieux-Québec (restauration, connaissance, archéologie, aide technique et diffusion). Cette entente a ceci de particulier qu'elle accorde, en ce qui concerne le volet restauration, une large part de responsabilité au secteur privé, qui est maître d'oeuvre de certains projets, alors que le Ministère et la ville de Québec fournissent une aide technique et financière.

Présentement, l'intégrité de la trame du Vieux-Québec est sérieusement compromise par le nombre important de sites incendiés, abandonnés ou vacants qui s'y trouvent et, malgré certains projets de restauration ou de reconstruction d'une partie de ces sites, il est à prévoir que la situation générale ne pourra être redressée sans que soit entrepris un programme systématique de réhabilitation.

D'après un inventaire dressé en juin 1982 par le ministère des Affaires culturelles et la ville de Québec, on a dénombré une soixantaine de sites délabrés ou vacants dans l'arrondissement historique de Québec, la grande majorité l'étant à cause d'abandon par le propriétaire, d'autres à cause d'une démolition partielle ou totale par le feu. De l'ensemble de ces sites, une vingtaine, soit au total près de trente bâtiments, pourraient faire l'objet d'un programme de revitalisation. Ceci ne comprend pas ceux qui appartiennent au domaine public et ceux dont la restauration est en cours.

2.5.3 Orientations et propositions d'action

À l'égard de ces deux grands sites symboliques, le Gouvernement affirme sa volonté de poursuivre les efforts entrepris. D'où les orientations suivantes :

Poursuivre la rénovation de la Colline parlementaire tout en favorisant son insertion dans le tissu urbain;

Intensifier les efforts de restauration du Vieux-Québec.

Poursuivre la rénovation de la Colline parlementaire tout en favorisant son insertion dans le tissu urbain.

- Le Gouvernement entend poursuivre la rénovation des édifices de la Colline parlementaire. Ce projet qui a débuté en 1976-1977 et qui a nécessité des déboursés de 25,4 millions de dollars jusqu'en 1983 devrait se terminer en 1987-1988. Il consiste à rénover l'Hôtel du Parlement et les édifices contigus, soit Pamphile-Lemay (B), André-Laurendeau (E), Honoré-Mercier (C) et l'édifice D. Le budget prévu s'élève à 40 millions dollars d'ici 1988.

- Le Gouvernement entend aussi assurer une meilleure insertion de la Colline parlementaire dans le tissu urbain de Québec. C'est pourquoi il

est prêt à contribuer au recyclage de bâtiments et de terrains à des fins d'habitation, et à procéder à des aménagements susceptibles d'embellir les édifices parlementaires.

À cette fin, il est prêt à inscrire l'aménagement paysager de la Colline parlementaire dans un programme d'intervention pour rehausser la qualité de l'aménagement et développer l'animation en rapport avec l'importance nationale de ces lieux.

. De plus, le ministère des Transports, en vue d'améliorer la sécurité des piétons, est prêt à contribuer à la réalisation d'une traverse pour piétons conduisant au stationnement d'Youville à l'intersection du boulevard Saint-Cyrille et de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

Intensifier les efforts de restauration du Vieux-Québec.

. Le ministère des Affaires culturelles propose à ses partenaires publics et privés la réalisation d'un programme qui porterait sur la réhabilitation d'un certain nombre de sites délabrés du Vieux-Québec. Cette action amorcerait un mouvement plus vaste de revitalisation en reconstruisant la plupart des sites vacants du Vieux-Québec et en restaurant dans toute la mesure du possible les sites incendiés et abandonnés. Tout comme dans l'entente actuellement en cours, il s'agira d'aider l'entreprise privée à réaliser elle-même les travaux nécessaires. Un des dossiers majeurs de ce programme serait l'îlôt Saint-Nicolas, en face de la gare du palais. Ce programme répondrait à l'objectif premier du Ministère, soit la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et la revitalisation du centre-ville, tout en conciliant des objectifs de nature plus économique en termes de création d'emplois et d'impact sur la construction. À lui seul, le coût des travaux de restauration requis si l'ensemble des projets identifiés étaient mis en chantier aujourd'hui atteindrait plus de 7 millions de dollars. En plus des effets prévisibles en termes d'emplois et d'investissements dans la construction et dans les secteurs connexes,

les impacts indirects sur la vie économique et sociale du Vieux-Québec seraient encore plus appréciables.

. Parallèlement à cet effort de restauration de sites incendiés ou délabrés du Vieux-Québec, le ministère des Affaires culturelles, de concert avec l'entreprise privée, compte poursuivre et compléter les travaux de restauration du secteur de Place Royale.

. Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement se préoccupe de son côté de trouver des solutions aux édifices laissés vacants dans le Vieux-Québec, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles. Dans ce cadre, le Gouvernement entend aller de l'avant avec le projet de restauration du vieux palais de justice de Québec. Une somme de 12 millions de dollars sera investie à cette fin au cours des prochaines années. Son réaménagement et sa rénovation sont conçus de façon à minimiser l'impact socio-économique sur ce secteur du Vieux-Québec et à faciliter une occupation rapide de cet édifice.

. Le Gouvernement croit également nécessaire que les différents partenaires de la région regroupent leurs efforts pour mieux mettre à contribution les différents potentiels touristiques du Vieux-Québec. Par exemple, un effort devrait être fait, une fois l'ensemble des travaux en cours achevé, pour mettre en valeur de manière intégrée la Place Royale, le Petit Champlain et le Vieux-Port comme lieux d'attraits touristiques, d'autant plus que ce secteur accueillera le nouveau musée de Québec.

2.6 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

De nos jours, certaines dimensions de la qualité de la vie prennent de l'importance. Parmi celles-ci, l'accès à des parcs et à des espaces verts, l'utilisation de l'eau à différents usages, la qualité de l'environnement sont devenus des composantes essentielles de la qualité de vie des citoyens.

2.6.1 Espaces verts et équipements de loisir

L'aménagement des équipements et des espaces publics de loisir en milieu urbain est avant tout de compétence municipale. Pour sa part, le Gouvernement, en plus d'aménager les espaces dont il a l'administration directe, contribue par ses études, son aide technique et son aide financière aux opérations menées par les instances municipales.

Le Gouvernement a établi, gère et aménage à la périphérie de la région urbaine, de grands espaces de loisir de plein air qui concourent pour une part notable à la satisfaction des besoins de détente de la population et font de Québec une agglomération relativement favorisée en matière d'accessibilité à la grande nature (réserve de Portneuf, parc de la Jacques-Cartier, parc des Grands-Jardins, réserve des Laurentides, parc du Mont-Sainte-Anne). Il possède aussi, dans l'agglomération, des espaces comme le Bois-de-Coulonge ou le domaine Cataraqui, qui constituent des éléments importants du potentiel de verdure auxquels viennent s'ajouter le parc des chutes Montmorency, le Jardin zoologique et l'Aquarium qui, en plus de leurs vocations particulières, constituent des espaces de loisir polyvalents.

Le Gouvernement s'est aussi largement impliqué au cours des dernières années dans l'aménagement des réseaux linéaires d'espaces récréatifs, où il a dépensé en divers programmes (Opération de solidarité économique, Programme d'aide aux équipements communautaires, Relance) plus d'un million de dollars. De la même façon, de nombreuses études techniques ont été entreprises, notamment par le ministère de l'Environnement, sur la protection de la nature en milieu urbain et périurbain.

En matière d'équipements récréatifs, le ministère des Affaires municipales et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, par leurs programmes réguliers, participent au financement des équipements municipaux, comme partout ailleurs au Québec. De son côté, le Gouvernement fédéral administre les Plaines d'Abraham, dont les 100 hectares occupent le coeur de la Haute-Ville, et, à l'extérieur de l'agglomération, la réserve du Cap Tourmente.

Diverses études réalisées au cours des dernières années ont mis en évidence la situation des espaces verts dans la région de la capitale, et notamment sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec. Il ressort de ces inventaires que la situation comporte des déficiences. Cependant, pour établir la carence en espaces verts, une approche normative comporte des difficultés, puisqu'aucune partie du territoire ne présente d'homogénéité quant aux types d'utilisation du sol et quant aux densités d'occupation. Les normes d'espaces verts par mille habitants établies pour des villes denses ne sauraient s'appliquer automatiquement pour les banlieues. Dans les quartiers anciens, où le besoin est sans doute évident, les possibilités d'aménagement sont plus problématiques, et les transformations socio-économiques et démographiques qu'ils connaissent modifient aussi la nature des besoins.

Par ailleurs, les espaces verts sont le lieu d'accueil des activités de loisir et de sport et ils revêtent, à ce titre, un intérêt fondamental dans l'organisation sociale. L'expansion des activités physiques des dernières années justifie en outre l'organisation de parcours pour accueillir le jogging, la marche, le cyclisme, le ski de randonnée. Les normes de superficie généralement retenues pour les espaces verts ne peuvent d'ailleurs plus s'appliquer aux espaces destinés à l'exercice de ces activités.

Même s'ils sont difficilement quantifiables de manière scientifique et uniforme, les besoins n'en sont pas moins présents, notamment dans les parties les plus densément occupées, où l'on note un manque de petits espaces aménagés de loisir et de détente, de parcs de quartier ou de voisinage. L'agglomération de Québec n'est pas très densément occupée, et le tissu urbain renferme encore un potentiel important d'espaces de loisir. Il peut s'agir, selon le cas, de grands espaces non utilisés (privés ou appartenant à différentes institutions), d'espaces insuffisamment polyvalents ou peu ouverts au public, d'espaces résiduels non aménagés, de cheminements utilisables à des fins de loisir.

Un paradoxe persiste aussi dans la région de la capitale : c'est la sous-exploitation du couloir fluvial à des fins de loisir et de tourisme, et la limitation quasi généralisée des accès publics au fleuve, aux rivières et aux lacs pour des fins de baignade, de pêche, de nautisme et de promenade. Il y a là une situation qui offre toujours un fort potentiel de développement et qui pourrait constituer un axe prioritaire pour les prochaines années.

Un atout non négligeable de Québec est son site accidenté qui permet l'installation d'ouvertures visuelles sur des panoramas qui deviennent, dans l'aménagement urbain, autant de multiplicateurs d'espace. Un plus grand nombre d'aménagement d'espaces verts et de loisir le long des falaises serait une bonne utilisation de cet avantage.

2.6.2 Environnement et nuisances

Dans la région de la capitale, on observe encore un certain nombre de situations où la qualité de l'environnement demeure problématique.

- La plupart des eaux usées municipales sont rejetées sans traitement dans les rivières ainsi que dans le fleuve. Les divers usages de l'eau à des fins domestiques et récréatives sont donc fortement restreints. Le problème des égouts unitaires (égouts pluviaux et sanitaires) demeure important ; de plus, plusieurs égouts sont déficients et nécessitent des travaux d'amélioration. Par ailleurs, certaines entreprises industrielles et les activités d'élevage menacent par leurs rejets la qualité de l'eau. Enfin, plusieurs résidences autour des lacs de la région comportent des installations septiques inadéquates.

- L'alimentation en eau potable présente des carences sur le territoire de la zone métropolitaine de Québec : pertes dans les réseaux d'aqueduc, manque d'eau à certaines périodes de l'année, sources d'approvisionnement insuffisantes sur la Rive-Sud, gaspillage en raison

de mauvaises habitudes de consommation, traitement de l'eau parfois inadéquat, risque de contamination des sources et des puits.

. Les fréquents débordements des cours d'eau deviennent aussi une source de problèmes pour les riverains ; c'est notamment le cas des rivières Saint-Charles et du Berger. La possibilité de glissements de terrain le long de la falaise du Cap Rouge à Beauport ainsi qu'à Charlesbourg limite l'installation de nouvelles activités.

. La qualité de l'atmosphère laisse à désirer dans certains secteurs du territoire. Ainsi la compagnie Reed envoie dans l'atmosphère des émanations qui contaminent plusieurs quartiers de la ville de Québec et, sur la Rive-Sud, la raffinerie Ultramar de Saint-Romuald provoque une pollution de l'air ambiant.

. Le bruit est une forme de pollution très insidieuse car sa source est souvent diffuse ; or la solution repose principalement dans la prévention, ce qui n'est pas toujours facile à effectuer. Un des problèmes les plus urgents est la présence de voies rapides en milieu urbain, ce qui occasionne de graves problèmes de pollution sonore.

Pour remédier à certaines de ces situations, le Gouvernement du Québec, principalement par l'entremise du ministère de l'Environnement, a posé, sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec ainsi que sur la Rive-Sud, des gestes destinés à améliorer la qualité de l'environnement et à réduire les nuisances.

L'action du Ministère dans la région de la capitale s'est exercée dans les domaines suivants : l'assainissement des eaux usées et des cours d'eau, l'alimentation en eau potable, l'amélioration de la qualité de l'air et du paysage et la protection contre les inondations et les glissements de terrain.

Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux entrepris à l'échelle du Québec depuis 1979, le Ministère fournit aux municipalités

une subvention de 80 % des coûts liés à l'assainissement des eaux usées. Des travaux de l'ordre de 73 millions de dollars ont déjà été réalisés sur le territoire de la CUQ avant 1978, sous l'égide du Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain. Ces sommes ont été consacrées à l'étude des réseaux d'égout et aux travaux d'interception. Le résultat de ces investissements ne fut pas négligeable et en particulier, la qualité des eaux de la rivière Saint-Charles s'est grandement améliorée.

Depuis 1979, le Ministère a signé des protocoles d'entente avec les villes de Val-Bélair, Vanier, Charlesbourg et Québec. Cela représente des travaux de l'ordre de 45 millions de dollars. D'autres protocoles signés avec la Communauté urbaine de Québec prévoient la construction d'un intercepteur le long du fleuve Saint-Laurent, de Sillery à Cap-Rouge, au montant de 103,7 millions de dollars. Afin de permettre à la CUQ de respecter un échéancier de trois ans et d'accélérer la réalisation de ces travaux, tout en respectant un niveau du service de la dette acceptable, le Ministère lui a proposé un aménagement dans le remboursement de son service de la dette. De plus, le Ministère a conclu des ententes avec plusieurs villes de la CUQ et certaines autres situées sur la Rive-Sud afin de réaliser des études des eaux parasitaires, par infiltration et par captage (EPIC) dans les réseaux d'égout, ainsi que des travaux de réhabilitation des réseaux d'égout. La valeur de ces ententes dépasse 30 millions de dollars, dont 7 millions seront dépensés en 1983-1984.

Plusieurs règlements et mesures administratives ont permis d'améliorer la qualité de l'eau dans les cours d'eau et les lacs de la région de la capitale, notamment le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et celui sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale. À cela s'ajoute l'interdiction, depuis 1970, de construire des réseaux d'égout unitaires. Par ailleurs, le Gouvernement a fait préparer un plan d'aménagement du lac Saint-Augustin, qui propose des correctifs au problème de pollution des eaux de ce lac.

En matière d'alimentation en eau potable, le Gouvernement incite les municipalités à réaliser des économies d'eau. Il a de plus effectué plusieurs études sur l'alimentation et la distribution de l'eau potable, ce qui a permis à plusieurs municipalités de résoudre leurs problèmes. Il contrôle régulièrement la qualité de l'eau de consommation et il détermine la vulnérabilité des nappes à la contamination. Par ailleurs, une étude sur les potentiels en eau souterraine révèle que les réservoirs souterrains peuvent être utilisés pour combler économiquement une partie importante des besoins en eau potable des municipalités de la région de la capitale, à court et à moyen terme.

En matière d'assainissement de l'air, le Ministère dispose d'un réseau d'échantillonnage de la qualité de l'air qui couvre une partie du territoire de la zone métropolitaine de Québec et veille à l'application des règlements destinés à prévenir ou à corriger les atteintes à la qualité de l'air.

En matière de protection contre les accidents naturels, le Gouvernement a fait en sorte que soit prévenu le débordement des cours d'eau par la construction de barrages et de divers ouvrages en milieu hydrique. La cartographie des zones inondables sur une partie de la rivière Chaudière a également permis d'identifier les risques de danger, et des travaux ont permis de limiter les risques.

2.6.3 Orientations et propositions d'action

En ce qui concerne l'environnement et la qualité de vie dans la région de la capitale, le Gouvernement a défini les orientations générales suivantes :

Promouvoir le développement de parcs urbains et d'espaces verts;

Préserver et améliorer la qualité de l'environnement urbain.

Promouvoir le développement de parcs urbains et d'espaces verts.

- À l'égard des parcs urbains, il est essentiel que des actions concertées soient entreprises en vue de définir les besoins de la population de la région de la capitale et de préciser les moyens de protéger et d'aménager ces espaces. À cette fin, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est prêt à collaborer avec les instances concernées de l'agglomération à la planification et, éventuellement, à la mise en valeur d'un réseau de parcs urbains.

- En bordure de la région de la capitale, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a l'intention de consolider les services offerts aux visiteurs et d'établir un lien permettant d'intégrer le manoir Montmorency au parc de la chute Montmorency. Le Ministère prévoit de consacrer 2 millions de dollars à ces aménagements au cours des prochaines années.

  Le Ministère a aussi l'intention de compléter l'aménagement du parc des chutes de la Chaudière ; un montant de 600 000 $ lui sera consacré d'ici 1985.

- Les équipements que possède le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à l'intérieur de l'agglomération seront agrandis et améliorés. Il s'agit notamment de l'Aquarium.

- Pour sa part, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a récemment fait connaître les éléments d'un plan d'aménagement du Bois-de-Coulonge. Ce parc devrait retrouver une vocation plus conforme à ses potentiels naturels. On prévoit un investissement global de 1,2 millions de dollars.

- En matière de grands espaces de loisir de plein air à la périphérie de l'agglomération, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, conformément à sa politique des parcs, continuera de gérer et d'aménager les espaces dont il a la responsabilité en tenant compte de

l'évolution des besoins des différentes clientèles. Les aménagements prévus dans le parc de la Jacques-Cartier nécessiteront, d'ici 1987, des dépenses d'immobilisation de l'ordre de deux millions de dollars par année. Le mont Saint-Anne devrait acquérir le statut de parc de récréation, et le montant des nouveaux investissements s'élèvera à 13 millions de dollars entre 1982 et 1987.

- Le développement des possibilités de pêche dans les agglomérations urbaines semble répondre aux besoins du public. Le Ministère a l'intention de poursuivre l'ensemencement de rivières et de plans d'eau, et de susciter le développement de la pêche dans le Saint-Laurent.

- Enfin, au cours des prochaines années, le Gouvernement entend faire porter un effort particulier dans la région de la capitale sur l'aménagement d'espaces riverains et de points d'accès à l'eau.

Préserver et améliorer la qualité de l'environnement urbain.

- En matière d'assainissement des eaux usées, le ministère de l'Environnement vient de signer une entente de 224 millions de dollars avec la Communauté urbaine de Québec pour la construction de deux usines d'épuration. Il poursuivra par ailleurs les travaux d'étude de réhabilitation des égouts des municipalités de la région de la capitale. En outre, le Gouvernement propose d'accélérer la réalisation de ce programme d'assainissement, afin que d'ici 1988 les réseaux d'égout soient raccordés aux futures usines d'épuration. Le Gouvernement invite les différents partenaires économiques à saisir cette opportunité que représentent les importants investissements faits dans le cadre du programme d'assainissement des eaux pour relancer l'industrie de la construction dans la région de la capitale et maximiser les retombées économiques de ces investissements. Ces investissements permettront également de récupérer le plus rapidement possible les divers usages de l'eau perdus ou menacés.

Le Gouvernement s'est également engagé à verser des subventions aux municipalités de la région de la capitale dans le cadre des programmes d'aide à l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout (PAIRA), et du programme Liquidation administré par le ministère des Affaires municipales. Le montant de ces subventions s'élève à 24,5 millions de dollars et est destiné en grande partie aux municipalités de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière qui connaissent des problèmes chroniques d'approvisionnement et d'épuration.

Le Gouvernement considère comme primordiale l'installation de réseaux d'aqueduc et d'égout au lac Saint-Augustin, et leur raccordement à ceux de Sainte-Foy, afin de résoudre définitivement le problème de pollution de ce lac.

. Le ministère de l'Environnement insistera auprès de certaines entreprises pour qu'elles minimisent les effets négatifs de leurs activités sur l'environnement. Celles-ci sont d'ailleurs conscientes du problème ; ainsi la compagnie Reed investira 12 millions de dollars dans l'amélioration du traitement de ses eaux usées.

. Le Gouvernement contribue à réaliser plusieurs projets concernant la protection contre les accidents naturels. À ce titre, il investira dans la construction de deux ouvrages : un barrage-seuil sur la rivière Saint-Charles qui coûtera 668 000 dollars et une estacade sur la rivière du Berger qui coûtera 126 000 dollars. De plus, il achève en 1983 la cartographie des zones inondables sur les rivières Saint-Charles, du Berger, Nelson, Jaune et Beaurivage, au niveau de Saint-Étienne-de-Lauzon. Les zones inondables des rivières Montmorency et Etchemin seront cartographiées en 1984, tandis que celles de la rivière du Cap-Rouge seront réalisées en 1985. En ce qui concerne les glissements de terrain, le Gouvernement fera sous peu la cartographie de la Côte-de-Beaupré.

. Enfin, en matière de bruit, un guide sur le contôle du bruit communautaire sera disponible à brève échéance. Par ailleurs, certains

aménagements paysagers seront réalisés le long des autoroutes où se situent des concentrations d'habitations.

- L'assainissement de l'air est également une priorité pour le Gouvernement. A ce propos, il entend faire en sorte que soient réduites de 75% les émissions de la compagnie Reed dans l'atmosphère ; de plus, il fera une étude de mesure des autres émissions susceptibles d'être réduites.

TROISIÈME PARTIE

PROMOUVOIR UN NOUVEAU CADRE DE CONCERTATION

Par nature, le statut de capitale entraîne pour une agglomération des problèmes et des coûts spécifiques, tandis que le pouvoir central accorde une attention toujours très marquée aux évolutions et aux décisions la concernant.

Cette situation n'a cependant pas donné naissance à un modèle unique d'organisation administrative et financière pour toutes les capitales. Leur gestion est au contraire caractérisée par une grande diversité. Selon les États, il y a gestion directe par le pouvoir central ou absence de toute distinction par rapport aux autres villes, ou bien encore différentes situations intermédiaires : collectivité territoriale spécifique dotée d'une administration, organismes spécifiques, institutions de coordination entre l'État et les municipalités concernées, ententes financières et techniques, etc. On constate en outre que lorsqu'il y a une organisation spécifique, les compétences des institutions concernées peuvent être très variables, allant d'un simple rôle de consultation jusqu'à un pouvoir de gestion à caractère général ou limité à certains domaines comme l'aménagement, les infrastructures ou l'embellissement.

Pour l'agglomération de Québec, la question de la traduction de son statut de capitale dans des institutions spécifiques n'est pas nouvelle et la recherche d'une solution adaptée a été marquée depuis la Seconde Guerre mondiale par divers textes. Aucune des solutions expérimentées jusqu'ici ne s'est révélée durable, et le problème reste posé dans le cadre du Sommet.

Quelles leçons peut-on tirer de ces expériences et de celles d'autres États? La diversité des intérêts et des attentes qui se manifestent dans l'agglomération de Québec permet-elle de laisser espérer qu'un consensus puisse se dégager sur une formule, et quelles pourraient être les composantes d'une telle solution? Telles sont les interrogations que cette troisième partie du document de réflexion gouvernemental cherche à éclairer.

3.1 LES EXPÉRIENCES DE STATUT PARTICULIER POUR LES CAPITALES HORS DU QUÉBEC

3.1.1 À l'étranger

Certains pays recourent pour leur capitale à une organisation territoriale spécifique. En soustrayant son administration aux règles normalement applicables aux autres municipalités, ils peuvent adapter son organisation institutionnelle aux spécificités de son statut. En n'ayant qu'un seul palier territorial de gouvernement, ils évitent les problèmes de concurrence et de conflit de compétence sur un même territoire. Par ailleurs, la situation d'exception faite d'emblée à la capitale rend plus difficile pour les autres villes de taille comparable de faire des comparaisons et d'invoquer un traitement similaire. C'est cette solution qui a été retenue pour les districts fédéraux de Washington, de Brasilia et de Canberra.

D'autres pays placent leur capitale sous la dépendance directe du gouvernement. Cela se fait parfois en donnant à la capitale un statut différent de celui d'une municipalité. Le statut adopté alors est souvent celui d'une circonscription territoriale de niveau supérieur. Ainsi, jusqu'en 1975, Paris était un " Département ", et le Conseil de Paris cumulait les fonctions d'un Conseil municipal et celles d'un Conseil général ; l'organe exécutif, le préfet de Paris, était nommé par le Gouvernement au même titre que les autres préfets des départements. Cette technique existe encore aujourd'hui pour Varsovie et Bucarest, dont le maire a, dans le cas polonais, le même statut qu'un responsable d'une province et, dans le cas roumain, celui d'un responsable de district ; de ce fait, ils répondent tous les deux de leurs actes au Gouvernement.

Nombre de pays ne mettent pas en place d'organisation particulière pour leur capitale ; c'est à la municipalité concernée ou aux municipalités composant l'agglomération qu'il appartient de gérer la capitale. Lorsqu'il y a plusieurs municipalités, il n'est pas rare toutefois que celles-ci délèguent la gestion de certaines fonctions collectives à caractère intermunicipal (transport en commun, assainissement, lutte contre l'incendie,

etc.) à un organisme supramunicipal pouvant recevoir des subventions de l'État.

Il existe cependant toujours une différence de traitement par rapport aux autres villes. Cette différence se manifeste par des règles de financement pouvant introduire une certaine péréquation de ressources au bénéfice de la capitale ou par la prise en charge de l'ensemble ou d'une partie du financement de tel ou tel service public (c'est souvent le cas en matière d'institutions culturelles de prestige : opéra, théâtres ou musées nationaux etc.). De plus, le Gouvernement est souvent associé aux municipalités à travers des comités techniques ou consulté sur les projets d'importance intéressant l'aménagement et le développement de la capitale. C'est une telle approche que l'on trouve aujourd'hui dans plusieurs capitales de l'Europe de l'Ouest comme Bonn, Londres, Paris ou Rome.

3.1.2 Au Canada

En tant que capitale fédérale, la région de la capitale nationale bénéficie d'un système original par rapport aux formes d'organisation évoquées plus haut. Un organisme gouvernemental spécifique, la Commission de la capitale nationale (CCN), a été doté de compétences particulières du fait que le Gouvernement fédéral n'a pas de juridiction sur les municipalités de la région de la capitale. Tous les membres sont nommés par le Gouvernement ; même si la loi prévoit un représentant par province, deux pour la ville d'Ottawa et un pour celle de Hull, ceux-ci ne sont en aucune manière les mandataires de ces instances qui n'interviennent pas dans leur désignation. Le financement de la Commission est en outre assuré par le Gouvernement. Ses pouvoirs font de la CCN un véritable organisme de planification urbaine et d'aménagement, et elle possède les moyens nécessaires pour mettre en oeuvre ses orientations. Elle est en effet chargée de la coordination de la construction et du développement sur les terrains publics fédéraux, ainsi que de la préparation des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale, qui regroupe plus de 22 municipalités sur 4 500 km^2 tant du

côté québécois qu'ontarien. Dans ce cadre, elle dispose de pouvoirs très étendus pour acquérir, vendre, donner ou prendre à bail, exproprier, aménager et gérer ; en particulier, aucune construction d'un ministère ou organisme fédéral ne peut se réaliser sans l'accord de la Commission. Outre ses pouvoirs propres, la CCN participe à des programmes à frais partagés avec les provinces concernées, dans la mesure où les projets qui lui sont soumis respectent les objectifs d'aménagement qu'elle s'est fixée.

Pour ce qui est des capitales provinciales, on ne trouve pas, à l'exception de Victoria, d'institutions ou de programmes financiers spécialement mis en oeuvre en fonction du rôle de capitale. Seule la région de Victoria bénéficie d'un statut particulier, avec la Commission de la capitale provinciale (CCP) qui couvre 350 km^2. Malgré la similitude de nom, les différences avec la CCN sont significatives. Sur les treize membres de la Commission, cinq sont nommés par les villes principales composant la région de la capitale provinciale, ce qui permet à ces municipalités de faire valoir leurs vues face au Gouvernement. Le mandat de la CCP est plus limité. Elle n'a pas en particulier de compétence générale en matière de planification urbaine, mais elle se limite à la coordination de la construction et du développement dans la région de la capitale. Corrélativement, ses pouvoirs sont plus restreints, en particulier elle ne peut acquérir, construire ou gérer des terrains ou équipements qu'à des fins limitativement énumérées (squares, aménagement de rues, parcs publics, etc.). Dans son action, la CCP a surtout privilégié la participation au financement de projets présentés par les municipalités concernées.

3.1.3 Commentaires

Il ressort de la rapide analyse précédente que s'il y a effectivement pour les capitales un ensemble de problèmes comparables liés à la présence du siège du Gouvernement, il n'y a pas de réponse uniforme quant à la manière de les appréhender et de les résoudre. Le domaine de compétence concerné porte d'abord et principalement sur l'aménagement urbain, la préservation et la promotion de l'image et du cachet de la capitale.

Toutefois, deux enseignements semblent se dégager des solutions retenues : d'une part, il faut d'une manière ou d'une autre trouver un lieu de concertation entre les paliers de gouvernement supérieur et municipaux ; d'autre part, les gouvernements sont amenés, sous une forme institutionnelle ou au cas par cas, à intervenir financièrement sur le territoire de leur capitale, du fait même du statut de celle-ci et de l'image de prestige qu'ils entendent lui assurer.

Par contre, l'institutionnalisation de toute structure spécifique ayant un budget et des pouvoirs propres d'intervention place la capitale devant le délicat problème des conflits de compétence. Ainsi pour le seul cas de la région de la capitale fédérale, on trouve la CCN, la Communauté régionale de l'Outaouais, la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la Société d'aménagement de l'Outaouais et les municipalités locales, ce qui n'est pas sans poser des problèmes quotidiens de chevauchement de juridiction. Ceci est d'autant plus délicat qu'il n'y a jamais eu d'entente entre le Gouvernement fédéral et les Gouvernements des provinces concernées sur cette question.

3.2 LES TENTATIVES D'INSTITUTIONNALISATION DU STATUT DE CAPITALE DANS L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

En tant que siège du Gouvernement, l'agglomération de Québec n'a pas échappé à la problématique exposée plus haut. Depuis la Seconde Guerre mondiale, plusieurs formules d'institutionnalisation des rapports entre le Gouvernement et sa capitale ont été proposées ou mises en oeuvre.

3.2.1 Les expériences

Dès 1941, la Loi pour l'embellissement de la cité de Québec crée, sous le nom de **Commission d'embellissement de Québec**, un organisme chargé de promouvoir l'embellissement de la cité de Québec et la conservation du cachet distinctif de la capitale de la province. Composée du maire de

Québec, d'un représentant du Gouvernement et d'un représentant de la Chambre de commerce, son action sera très limitée : la période ne s'y prête guère, son mandat est défini de manière trop générale sans être accompagné d'aucun pouvoir de planification, de réalisation ou de gestion, et aucun lien institutionnel n'est établi pour orienter l'action des ministères ou de la municipalité. Elle ne peut se borner qu'à un simple rôle de recommandation. Cette Commission est dissoute en 1944.

En 1961 est créée la **Commission d'aménagement de Québec** par la Loi concernant l'aménagement et l'embellissement de la capitale du Québec. Chargée de l'aménagement, de la restauration, de l'embellissement et de la conservation du cachet distinctif de la capitale du Québec, cette Commission se voit attribuer de réels pouvoirs et doter de services opérationnels ; par ailleurs, elle intervient dans tout projet gouvernemental localisé dans la région de la capitale. Son aire de compétence est clairement définie et englobe, outre la ville de Québec, neuf municipalités nommément désignées. Sa composition reflète un souci de représentation territoriale élargie, tout en conservant une place privilégiée à la ville de Québec et en assurant au Gouvernement le choix de trois membres sur cinq, ainsi que la désignation parmi eux des président et vice-président.

De 1961 à 1965, la Commission s'est essentiellement consacrée à l'élaboration d'un plan d'aménagement de la Colline parlementaire (rapport Fiset) et à l'acquisition d'immeubles dans cette zone. Par ailleurs, et du fait d'un accord avec la ville de Québec, la Commission était chargée de l'émission des permis de construction dans le Vieux-Québec. À la suite d'un conflit avec la ville de Québec sur l'aménagement de la Colline parlementaire, la Commission se voit accorder par la Loi pour ce secteur les pouvoirs réglementaires antérieurement détenus par la ville. Cette suprématie est de courte durée, car, en 1967, la Loi sur la Société d'habitation du Québec prive la Commission de tous ses pouvoirs en matière de rénovation ou de réaménagement urbain. En 1969, la Commission adopte le " concept général de réaménagement de la Colline

parlementaire 1967-1987 ", qui est entériné par le Gouvernement et qui marque presque la fin de ses travaux.

En 1969, la Loi de la Communauté urbaine de Québec fait apparaître une nouvelle Commission : la **Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec** (CACUQ). Celle-ci n'est plus un organisme indépendant ; elle fait partie intégrante de la CUQ. Trois des cinq commissaires sont nommés par le Conseil de la CUQ, les autres, dont le président, sont nommés par le Gouvernement. En fait, cette Commission n'a qu'un pouvoir consultatif : elle est chargée de conseiller le Gouvernement, la Communauté et les municipalités sur l'aménagement, la restauration et l'embellissement du territoire, de façon à en conserver le cachet distinctif et de participer à l'élaboration du schéma d'aménagement. Dans la période 1970-1978, ses dépenses se sont élevées à deux millions de dollars. La CUQ en a financé 25 %, le Gouvernement du Québec 31 %, et le reste a été financé par le Gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales.

La CACUQ a fonctionné dans une structure complexe qui, d'une part, en faisait une entité administrative de la CUQ et, d'autre part, la rendait dépendante soit pour des raisons financières, soit pour des raisons techniques d'un comité de coordination intergouvernemental et d'un comité d'urbanistes municipaux. Elle a animé plusieurs dossiers d'aménagement d'intérêt régional dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement et réalisé un certain nombre d'études urbaines à caractère sectoriel sur l'agglomération de Québec. Elle disparaît en 1979, à la suite du vote de la Loi modifiant la Loi sur la CUQ, qui élargit les pouvoirs de cette dernière en matière d'aménagement. La Communauté crée alors un service d'aménagement du territoire chargé d'élaborer son schéma d'aménagement.

Dès décembre 1978, le caucus des députés ministériels de la région de la capitale s'inquiète d'un manque de coordination entre les interventions du Gouvernement, celles de la CUQ et des municipalités qui paralyserait la réalisation de nombreux projets dans la capitale. Pour pallier cette

carence, les députés proposent la création d'une " Société d'aménagement de la capitale du Québec ", composée d'une majorité de représentants du Gouvernement et dotée de vastes pouvoirs d'intervention dans les secteurs du tourisme, de la récréation, de l'habitation et du patrimoine. Une telle société serait en quelque sorte la transposition pour la région de Québec de la Commission de la capitale nationale et son aire de compétence engloberait certaines municipalités de la Rive-Sud. À la suite d'un examen approfondi de cette proposition par un comité ministériel spécial, le Gouvernement conclut en décembre 1979 au rejet de la proposition telle que suggérée. Il se fonde essentiellement sur deux raisons : le risque de conflit avec les institutions existantes, notamment la CUQ au moment où le rôle de cette dernière vient d'être renforcé, et la contradiction que la création d'une telle société présenterait avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui fait de l'aménagement une responsabilité partagée entre les trois paliers de gouvernement, chaque niveau de décision assumant ses propres responsabilités de manière autonome, en tenant toutefois compte des actions des autres niveaux.

L'idée d'un organisme de coordination des projets d'aménagement et de développement de la région de la capitale n'est toutefois pas abandonnée, et le Gouvernement décide de mettre sur pied en février 1980 un **Comité ministériel de concertation** qui, sous l'autorité du Comité ministériel permanent de l'aménagement, sera chargé d'assurer le suivi des dossiers de la région de Québec et de susciter une meilleure concertation des diverses instances qui sont appelées à y intervenir. Ce Comité est formé du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, du ministre des Affaires municipales, de deux adjoints parlementaires issus de la région et du ministre des Transports, lui-même issu de la région, qui le préside. Assisté d'un comité technique de fonctionnaires, ce comité ministériel se réunit une dizaine de fois sur des projets spécifiques avant de disparaître dans le cadre d'une réévaluation de l'organisation du fonctionnement du Conseil exécutif en 1981.

Outre les institutions précitées, la région de Québec a fait l'objet de la création de **Comités en liaison avec le gouvernement fédéral.**

- En juin 1970, une entente Canada-Québec sur les zones spéciales était signée et désignait la région de Québec comme l'une des trois zones spéciales du Québec ; le territoire visé correspondait approximativement à celui de la région métropolitaine, avec une extension au secteur du mont Sainte-Anne. Cette entente, qui a pris fin en 1975, visait à favoriser l'aménagement des infrastructures et des services nécessaires pour amorcer une croissance industrielle et touristique dynamique et compléter l'équipement urbain de la région de la capitale. L'entente était administrée par le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) et l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) par l'intermédiaire de deux comités, un comité d'exécution (niveau technique et administratif) et un comité de développement (niveau décisionnel).

- De 1973 à 1976, il y a eu le Comité intergouvernemental de coordination de la région de Québec réunissant des représentants du ministère des Affaires municipales, de l'OPDQ, du ministère des Affaires intergouvernementales, du ministère d'État aux Affaires urbaines, du ministère de l'Expansion économique régionale, de la CUQ, de la CACUQ et de la ville de Sainte-Foy. Ce comité a assuré le financement des travaux de la seconde phase d'élaboration du schéma d'aménagement de la CUQ, la planification et la coordination de projets d'aménagement à caractère régional jusqu'au début de 1976. Il a cessé d'exister à partir du moment où, des désaccords étant apparus entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement fédéral à l'occasion de certains projets, le ministère d'État aux Affaires urbaines et les autres ministères fédéraux ont décidé d'intervenir directement sur leurs propres propriétés, notamment dans le secteur du Vieux-Port de Québec.

Ces deux derniers comités sont cependant d'une nature quelque peu différente des précédents, dans la mesure où il s'est agit d'organismes axés surtout sur le financement et la réalisation concrète de projets. Ils présentent toutefois l'intérêt de montrer une approche plus large que l'aménagement du seul centre de la capitale pour déboucher sur la

question du développement économique de l'ensemble de la région de la capitale, ce qui est très près de la problématique actuelle où les questions de développement et d'aménagement qui en découlent doivent être envisagées de manière concomitante et intégrée.

On assiste aujourd'hui à l'émergence d'approches sectorielles associant les différentes parties concernées dans tel ou tel domaine. Un exemple d'une telle approche est donné par l'entente signée entre le ministère des Affaires culturelles et la ville de Québec pour la mise en valeur du patrimoine du Vieux-Québec. Rien n'empêche d'aller au delà du domaine culturel et d'appliquer une telle procédure dans d'autres domaines.

3.2.2 Bilan et problématique actuelle

L'examen de l'évolution décrite plus haut permet de constater que, depuis 1941, on a expérimenté plusieurs tentatives de coordination à objet plus ou moins limité. Dans un premier temps qui va jusqu'en 1969, on retrouve des structures à dominante gouvernementale, dont la compétence portant sur l'aménagement de la capitale a tendance à s'accroître : on passe ainsi d'un organe consultatif sans pouvoir à une Commission gouvernementale qui concentre à un moment donné de très vastes pouvoirs de planification et d'intervention au détriment de la ville de Québec, mais sur un espace relativement restreint : la ville et surtout la Colline parlementaire. Dans un second temps, de 1969 à aujourd'hui, on note un rééquilibrage en faveur du monde municipal avec des organismes qui, s'ils sont encore censés conseiller le Gouvernement, s'intègrent peu à peu dans les cadres municipaux ; le renforcement des pouvoirs de la CUQ en matière d'aménagement et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme marquent l'aboutissement de cette deuxième période, avec la suppression de toute instance spécifique de coordination ou d'intervention associant le gouvernement et les municipalités pour l'aménagement de l'agglomération de la capitale.

Quelles leçons en tirer pour l'avenir? Les tentatives passées ne s'étant révélées ni complètement adaptées ni pleinement efficaces, le Gouver-

nement souhaite proposer une voie qui réponde à cette double exigence et permette d'établir un véritable cadre de concertation dans la région de la capitale.

L'idée d'une approche particulière pour l'agglomération de la capitale paraît aller de soi. Encore faut-il que cette approche ne débouche pas sur une concentration administrative excessive au détriment du reste du territoire national, ni sur une attitude d'attente permanente des différents milieux de la région de la capitale envers le Gouvernement, et que l'on s'entende à la fois sur la manière de concrétiser cette approche et sur l'aire géographique concernée.

Il ne saurait être question de se limiter à une commission consultative sans autre mandat que de faire des recommandations en matière d'embellissement de la capitale, ni de prétendre résoudre le problème en le cantonnant sur un plan strictement administratif.

Les nouvelles instances mises en place par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et l'élargissement des compétences de la CUQ en matière d'aménagement donnent désormais au monde municipal le moyen d'assurer l'aménagement du territoire. Dans ces conditions, l'institutionnalisation pour l'agglomération de Québec d'un organisme d'intervention ayant des pouvoirs supramunicipaux étendus, du type de la Commission de la capitale nationale, n'aurait aucune raison d'être.

Ce qui est recherché en définitive, c'est que les différents partenaires impliqués dans l'aménagement et la mise en valeur de la région de la capitale puissent travailler ensemble, identifier des mesures à mettre en oeuvre, dégager des consensus et assurer le suivi des décisions prises de façon concertée.

Peu importe finalement que les maîtres d'oeuvre de projets utiles à la région de la capitale soient diversifiés ; il importe seulement, comme le

souligne le document gouvernemental de consultation sur " Le choix des régions "[1], d'assurer la cohésion nécessaire dans l'action de tous les intervenants et d'établir des rapports efficaces et harmonieux entre le Gouvernement et les représentants du milieu.

3.3 ORIENTATIONS

Dans ce contexte et en tenant compte du caractère particulier de la région de la capitale, le Gouvernement propose les orientations suivantes:

Associer les instances municipales à la mise en valeur du territoire de la région de la capitale par la conclusion de contrats de développement;

Définir un cadre de concertation associant de manière opérationnelle les différents partenaires institutionnels de la région de la capitale.

Associer les instances municipales à la mise en valeur du territoire de la région de la capitale par la conclusion de contrats de développement.

Ces **contrats de développement** seront établis à partir des projets ayant fait l'objet d'un consensus entre les différentes parties prenantes lors du Sommet, et en définiront les caractéristiques. Ils pourront s'accompagner de la conclusion d'ententes particulières pour la réalisation des projets faisant appel à plusieurs intervenants.

Ces contrats seront élaborés par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, dans le cadre de la Conférence mentionnée plus loin. Ils tiendront compte de l'état d'avancement des travaux délaboration des schémas d'aménagement des territoires concernées.

---

1. Le Choix des régions. Document de consultation sur le développement des régions, Québec, 1983.

Définir un cadre de concertation associant de manière opérationnelle les différents partenaires institutionnels de la région de la capitale.

Pour faciliter la concertation, le Gouvernement propose la création d'une **conférence pour la mise en valeur de la région de la capitale.** Cette conférence réunira, sous la présidence du ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, le maire de Québec, le président de la CUQ et les préfets des deux MRC de Desjardins et des Chutes-de-laChaudière. Les ministres concernés par les sujets traités seront invités à cette conférence.

Cette conférence aura pour mandat de voir à la signature des contrats de développement mentionnés plus haut, dans le respect à la fois du présent cadre gouvernemental d'intervention et des consensus dégagés lors du Sommet. Elle assurera le suivi des contrats de développement et des ententes particulières mentionnées plus haut.

Cette structure, qui ne concerne que la région de la capitale au sens strict, ne préjuge en rien de ce qui pourra être décidé par ailleurs pour le suivi du Sommet économique pour la grande région de la capitale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Gouvernement estime qu'il a un rôle à jouer dans la région de la capitale pour concilier ses actions avec celles des autres paliers de gouvernement. Il a défini dans le présent document un certain nombre d'orientations dans lesquelles viendront s'insérer l'action de ses ministères et de ses organismes ; chacune de ses orientations s'accompagne de projets ou d'engagements visant à sa réalisation. Il souhaite en retour que ses partenaires assument pleinement leurs responsabilités, notamment celles de définir dans les schémas d'aménagement leurs orientations et leurs priorités d'aménagement.

Afin d'assurer la cohérence des interventions des différents partenaires, il propose la conclusion de contrats de développement et la mise en place d'une conférence par la région de la capitale.

Ces contrats et cette structure de concertation s'inscrivent dans les orientations gouvernementales exposées dans le document " Le Choix des régions " cité plus haut, qui affirme une préférence pour un développement fondé sur les forces vives des régions et la volonté de favoriser la mise en oeuvre des choix effectués par ces dernières.

Le Gouvernement entend ainsi marquer de manière symbolique la primauté de la région de la capitale. Il le fait en tenant compte de sa spécificité et du rôle particulier qu'elle joue dans le pays.

ANNEXE

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I — Évolution de la population de la région de la capitale, 1961-1981.

TABLEAU II — Évolution de la population de la région métropolitaine de recensement de Québec, 1951-1981.

TABLEAU III — Compensations versées aux municipalités de la Communauté urbaine de Québec en 1982.

TABLEAU IV — Compensations versées aux municipalités de la municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudières en 1982.

TABLEAU V — Compensations versées aux municipalités de la municipalité régionale de comté de Desjardins en 1982.

TABLEAU VI — Répartition du parc d'espace du Gouvernement, des sociétés d'État et des organismes publics, 1982 (Québec, Montréal et la Province de Québec).

TABLEAU VII — Parc gouvernemental en 1982, géré par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, dans les municipalités de la Communauté urbaine de Québec et celles de l'ancien comté de Lévis.

TABLEAU I

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE

" LA REGION DE LA CAPITALE "

(1961-1981)

	1961	1971	1981	1981/1961 %
Communauté urbaine de Québec	328 892	419 784	455 318	38,4
MRC Desjardins	31 159	36 269	44 690	43,4
MRC Les Chutes-de-la-Chaudière	18 670	24 415	49 412	164,6
TOTAL	378 721	480 468	549 420	45,1

Source: Statistique Canada, Recensements.

TABLEAU II

ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE

Région métropolitaine de recensement de Québec
(définition 1981)

(RMRQ)

	1951	1956	1961	1966	1971	1976	1981
RIVE-NORD :							
Communauté urbaine de Québec	250 106	285 057	328 131	380 892	419 784	445 355	455 318
Autres municipalités	12 221	14 474	18 411	18 274	20 376	23 088	28 712
RIVE-SUD :							
Municipalités	42 267	45 403	50 290	56 868	60 923	73 715	92 045
TOTAL	304 594	344 934	396 832	456 034	501 083	542 158	576 075

Source : Statistique Canada, Recensements.

Tableau III

Compensations versées aux municipalités de la Communauté urbaine de Québec en 1982

Municipalité	Immeubles du gouvernement $	Immeubles des réseaux $	Fermes et boisés $	Telecom (90 % du montant) $	Taxes d'affaires PME $	Transfert minimum $	PAEC $	Total $
Ancienne-Lorette	35 638,88	146 054,28		296 514,00				478 297,16
Beauport	64 121,22	3 497 682,71	153 018,29	1 294 360,00			105 000,00	5 114 182,22
Charlesbourg	482 874,17	763 808,51	60 024,94	1 460 505,00				2 767 212,62
Lac-Saint-Charles		5 704,91		56 803,00				62 507 91
Loretteville		349 053,14	825,75	352 038,00			21 760,00	723 676,89
Québec	17 444 223,33	8 017 285,58	248 275,45	5 536 090,00	1 113 093,00		2 858 479,00	35 217 446,36
Saint-Augustin	70,68	449 578,44	54 752,30	63 255,00				567 656,42
Saint-Émile		39 889,10	2 608,43	85 939,00				128 436,53
Saint-Felix du Cap-Rouge		73 362,96	2 010,74	116 347,00			15 325,00	207 045,70
Sainte-Foy	2 270 244,97	5 513 822,24	161 713,97	1 490 387,00			118 240,00	9 554 408,00
Sillery	159 262,36	1 938 272,78		159 176,00				2 256 711,14
Val-Bélair	754,16	55 439,72	8 782,68	278 876,00	25 216,00		13 300,00	382 368,56
Vanier		226 491,68		233 587,00		190 588,00		650 666,68
Total $	20 457 189,77	21 076 446,05	692 012,53	11 423 877,00	1 138 309,00	190 588,00	3 132 104,00	58 110 526,19
%	35,2	36,3	1,2	19,6	2,0	0,3	5,4	100,0

Source : Ministère des Affaires municipales.

Tableau IV

Compensations versées aux municipalités de la MRC des Chûtes-de-la-Chaudière en 1982

Municipalité	Immeubles du gouvernement $	Immeubles des réseaux $	Fermes et boisés $	Telecom (90 % du montant) $	Taxes d'affaires PME $	Transfert minimum $	PAEC $	Total $
Charny	26 651,83	132 313,25		133 408,00				292 373,08
Saint-Jean-Chrysostome	749,95	24 375,44	27 238,00	145 785,00			7 750,00	205 898,39
Saint-Nicolas	141,75	10 862,58	45 028,00	54 449,00				110 481,33
Saint-Rédempteur	674,78	34 530,17		57 874,00				93 078 95
Saint-Romuald	10 267,87	48 713,75	18 949,00	140 672,00				218 602,62
Saint-Lambert-de-Lauzon	608,17	1 615,68	19 159,00	14 373,00				35 755,85
Sainte-Hélène-de-Breakeyville		825,95	808,00	11 241,00		12 044,00		24 918,95
Bernières	7 332,55	12 902,31	33 695,00	28 978,00				82 907,86
Saint-Étienne		17 644,71	17 384,00	21 059,00				56 087,31
Total $	46 426,90	283 783,84	162 261,00	607 839,00		12 044,00	7 750,00	1 120 104,74
%	4,2	25,3	14,5	54,3		1,1	0,7	100,0

Source : Ministère des Affaires municipales.

Tableau V

Compensations versées aux municipalités de la MRC de Desjardins en 1982

Municipalité	Immeubles du gouvernement $	Immeubles des réseaux $	Fermes et boisés $	Telecom (90 % du montant) $	Taxes d'affaires PME $	Transfert minimum $	PAEC $	Total $
Lauzon		116 383,72	39 355 00	250 250,00			10 000,00	415 988,72
Lévis	66,56	355 930,36	4 645,00	252 675,00		95 385,00	44 714,00	753 415,92
Saint-David-de-l'Auberivière	1 437,12			77 640,00				79 077,12
Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy	287,76		4 850,00	3 348,00				8 485,76
Saint-Louis-de-Pintendre	29,92		13 559,00	44 373,00			24 715,00	82 676,92
Saint-Henri	33,99		28 760,00	30 208,00				59 001,99
Total $	1 855,35	472 314,08	91 169,00	658 494,00		95 385,00	79 429,00	1 398 646,43
%	0,1	33,8	6,5	47,1		6,8	5,7	100,0

Source : Ministère des Affaires municipales.

TABLEAU VI

RÉPARTITION DU PARC D'ESPACE DU GOUVERNEMENT, DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET DES ORGANISMES PUBLICS (QUÉBEC, MONTREAL ET PROVINCE DE QUÉBEC) 1982

unité: mètre carré

	ESPACE ADMINISTRATIF	%	AUTRE (1)	TOTAL	%
I PARC DU GOUVERNEMENT					
Québec (2)	628 009	44,4	266 439	894 448	44,8
Montréal	351 855	24,9	196 921	548 776	27,5
Province de Québec	433 268	30,7	118 744	552 042	27,7
		100,0			100,0
II PARC DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET DES ORGANISMES (3)					
Québec	112 659	20,3	54 951	167 610	12,5
Montréal	328 939	59,2	588 329	917 268	68,6
Province de Québec	114 017	20,5	137 769	251 786	18,9
		100,0			100,0
TOTAL PARTIEL (I ET II)					
Québec	740 668	37,6	321 390	1 062 058	31,9
Montréal	680 794	34,6	785 250	1 466 044	44,0
Province de Québec	547 285	27,8	256 543	803 828	24,1
TOTAL	1 968 747	100,0	1 363 183	3 331 930	100,0

SOURCE: Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
(1) Inclus les entrepôts, laboratoires, ateliers, etc.
(2) Inclus les municipalités de la CUQ et du comté de Lévis
(3) Inclus Hydro-Québec et exclus la Société des alcools

Tableau VII

Parc gouvernemental en 1982
Géré par le ministère des Travaux publics du Québec
(municipalités de la Communauté urbaine de Québec et du comté de Lévis)
(unité : mètre carré)

	Propriétés				Locations				Propriétés et locations				
	Superficies administratives	Autre	Total	%	Superficies administratives	Autre	Total	%	Superficies administratives	%	Autre	Total	%
Québec	250 489	114 456	364 945	(76,1)	202 722	37 547	240 269	(57,8)	453 211	(72,2)	152 003	605 214	(67,6)
Sainte-Foy	28 136	33 961	62 097	(13,9)	119 986	16 450	136 436	(32,8)	148 122	(23,6)	50 411	198 533	(22,2)
Charlesbourg	8 951	29 943	38 894	(8,1)	3 043	351	3 394	(0,8)	11 994	(1,9)	30 294	42 288	(4,7)
Vanier					4 143	24 591	28 734	(6,9)	4 143	(0,6)	24 591	28 734	(3,2)
Autres municipalités de la CUQ	3 353	9 033	12 386	(2,6)	3 632	106	3 738	(0,9)	6 985	(1,1)	9 139	16 124	(1,8)
Municipalités du comté de Lévis	705		705	(0,1)	2 850		2 850	(0,7)	3 555	(0,6)		3 555	(0,3)
Total	291 634	187 393	479 027	(100,0)	336 376	79 045	415 421	(100,0)	638 010	(100,0)	266 438	894 448	(100,0)

Source : Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

POOR

QUALITY

ORIGINAL